Quatre-vingt-troisième année. — N° 185. Le Numéro : 12 francs. Mercredi 8 Août 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 30 juillet 1951 fixant les rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, à deux chargés de mission du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (p. 8570).

Ministère de la justice.

Décret du 4 août 1951 portant substitution et addition de nom (p. 8571).

Décrets du 4 août 1951 portant nominations de magistrats (p. 8572).

Décret du 4 août 1951 admettant un greffier à faire valoir ses droits à la retraite (p. 8572).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 51-1000 du 4 août 1951 fixant les traitements de disposition et de disponibilité des agents du ministère des affaires étrangères (p. 8572).

Décret du 4 août 1951 portant nomination d'un consul (p. 8573).

Arrêtés portant nominations, réintégrations, reclassement et attribution de fonctions (administration centrale et services extérieurs) (p. 8573).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 1er août 1951 portant constatation de la nullité des associations Amicale des Vietnamiens et Association des intellectuels vietnamiens (p. 8573).

Arrêté du 1er août 1951 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 8574).

Arrêté portant acceptation de démission (administrateurs) (p. 8574).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 31 juillet 1951 portant autorisation de port de la médaille des évadés (p. 8574).

Décrets du 4 août 1951 portant mise en non-activité et admissions à la retraite d'officiers de la gendarmerie nationale (p. 8574).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatifs) (p. 8574).

Arrêté du 1er avril 1951 portant ouverture de crédits sur exercice clos (p. 8574).

Arrêté du 10 juillet 1951 portant attribution de la Croix des services militaires volontaires (p. 8574).

Arrêté du 13 juillet 1951 portant attribution de la médaille d'honneur de l'aéronautique (p. 8574).

Arrêtés du 1er août 1951 concernant des régies d'avances (p. 8574).

Arrêté du 2 août 1951 fixant les taux des indemnités de stage allouées aux personnels militaires détachés dans les centres d'instruction en Allemagne (p. 8576).

Arrêtés et *décision* portant promotions, nomination, réintégration et mise en disponibilité et rectificatif :

Administration centrale de la marine (p. 8576).

Directions des travaux de la marine (p. 8576).

Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 8576).

Décision portant nominations (service des essences) (p. 8576).

Décision du 11 juillet 1951 portant attribution de la médaille d'honneur du service de santé militaire (p. 8574).

Décision du 13 juillet 1951 portant attribution de la médaille d'honneur du service de santé de l'air (p. 8574).

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (corps de troupe, 14e série) (rectificatif et additif) (p. 8577).

Liste d'admission dans le personnel navigant en qualité d'élèves pilotes et d'élèves radiotélégraphistes de bord (rectificatif) (p. 8577).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-939 relatif à des reports de crédits de l'exercice 1950 à 1951 (rectificatif) (p. 8577).

Arrêté du 7 août 1951 fixant les traitements applicables à compter des 1er janvier et 1er juillet 1950 aux fonctionnaires du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications (p. 8577).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 4 août 1951 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie des sciences morales et politiques (p. 8578).

Décret du 4 août 1951 portant nomination d'un inspecteur d'académie (p. 8578).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêtés du 21 juillet 1951 portant attribution de la médaille d'honneur de l'éducation physique et des sports (p. 8578).

Décisions des 21 et 31 juillet 1951 accordant des lettres de félicitations pour services rendus à la jeunesse et aux sports (p. 8578).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 4 août 1951 portant déclassement de la ligne d'intérêt local d'Argent à Belfes et de l'embranchement de Neuilly-Moulin-Jamet à Saint-Satur (p. 8578).

Décret du 4 août 1951 autorisant la chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer à contracter un emprunt (p. 8578).

Arrêté du 9 juillet 1951 relevant le taux de la taxe sur la valeur du poisson débarqué, perçue au port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie au profit de la chambre de commerce de la Roche-sur-Yon (p. 8578).

Arrêté portant relèvement du taux des péages perçus au port de Perros-Guirec au profit de la chambre de commerce des Côtes-du-Nord (rectificatif) (p. 8579).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 51-1001 du 4 août 1951 portant statut des ouvriers du service des études et recherches du ministère de l'industrie et du commerce (laboratoire central des services chimiques de l'Etat et annexe du Bouchet) (p. 8580).

Valeur de l'index gazier correspondant aux conditions économiques du deuxième trimestre 1951 (p. 8580).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 26 juillet 1951 portant suspension de décision de la commission nationale des tarifs (p. 8580).

Circulaire n° 131 S. S. du 26 juillet 1951 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux (p. 8580).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 3 août 1951 fixant les rémunérations applicables au commissaire du Gouvernement à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (p. 8581).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 10 juillet 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8579).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant nominations et titularisations (services extérieurs) (p. 8581).

Liste d'aptitude et *tableaux* d'avancement de grade (administration centrale) (p. 8581).

Ministère de la marine marchande.

Décret n° 51-1002 du 4 août 1951 modifiant le décret n° 2189 du 20 août 1943 relatif à l'organisation du personnel des inspecteurs de la navigation et du travail maritimes et des inspecteurs mécaniciens de la marine marchande (p. 8581).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Vérification des pouvoirs. — Assemblée consultative européenne. — Nomination de membres de commissions. — Convocations de commissions et de bureaux. — Réunions de commissions (p. 8582).

Conseil de la République. — Réunions de commissions (p. 8585).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Réunions de commissions du mardi 7 août 1951. — Convocation de commission (p. 8585).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 8585).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Bilan au 30 septembre 1950 (p. 8586).

Annonces (p. 8588).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 103 A. N.

Assemblée nationale. — Compte tendu *in extenso* des débats du mardi 7 août 1951. — Questions écrites (p. 6227).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, à deux chargés de mission du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.

Le président du conseil des ministres, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories de personnels de l'Etat;

Vu l'arrêté du 10 février 1951 concernant les rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux chargés de mission du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne,

Arrêtent:

Article unique. — L'arrêté du 10 février 1951 concernant les rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux chargés de mission du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne est complété comme suit:

« Pour deux chargés de mission, le taux maximum annuel pourra atteindre 922.000 F ».

Fait à Paris, le 30 juillet 1951.

Le président du conseil des ministres,
Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 4 août 1951 portant substitution et addition de nom.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

BLUM (Claude-Gilbert), né le 26 mai 1918 à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant à Paris, 5, rue André-Colledebœuf, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LEGENDRE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LEGENDRE » au lieu de « BLUM ».

CAHEN (Robert), né le 19 novembre 1899 à Châlons-sur-Marne (Marne), demeurant à Nancy (Meurthe-et-Moselle), 57 *bis*, rue Saint-Dizier, et son enfant mineur Jacques-Edouard, né le 9 septembre 1933 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « LAJEUNESSE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LAJEUNESSE » au lieu de « CAHEN ».

GOTTIEB (Hugo), né le 15 mars 1919 à Vienne (Autriche), demeurant au Kef (Tunisie), et ses enfants mineurs: 1° Alain-Claude, né le 29 août 1947 à Saigon (Cochinchine); 2° Marie-Sophie-Renée, née le 19 avril 1949 à Bizerte (Tunisie), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « GEOFFREY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « GEOFFREY » au lieu de « GOTTIEB ».

HESSE (François-André), né le 24 août 1903 à Dieppe (Seine-Inférieure), demeurant à Paris, 47, rue de Courcelles, et son fils mineur Daniel-André-Fernand, né le 4 octobre 1935 à Paris (16e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « ANDRE-HESSE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « ANDRE-HESSE » au lieu de « HESSE ».

HESSE (Claude-André), né le 15 août 1929 à Paris (16e), demeurant à Paris, 47, rue de Courcelles, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « ANDRE-HESSE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « ANDRE-HESSE » au lieu de « HESSE ».

KHODJA (Albert-Ange), né le 2 juin 1896 à Alger (Algérie), demeurant à Tunis (Tunisie), 11, rue Al Djazira, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « CODEJET » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CODEJET » au lieu de « KHODJA ».

KHODJA (Paul-Gaston), né le 17 septembre 1921 à Tunis (Tunisie), demeurant 11, rue Al Djazira, à Tunis (Tunisie), et son enfant mineur Jocelyne-Paule, née le 10 décembre 1948 à Tunis (Tunisie), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « CODEJET » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CODEJET » au lieu de « KHODJA ».

KUPERMANN (Maurice), né le 10 juillet 1900 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, 42 *bis*, boulevard Richard-Lenoir, et ses enfants mineurs: 1° Philippe-Bernard, né le 5 février 1937 à Neuilly-sur-Seine (Seine); 2° Claudine, née le 31 octobre 1938, à Paris (11e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « DELAUNAY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « DELAUNAY » au lieu de « KUPERMANN ».

LABITTE (Marcel-Albert-Armand), né le 19 juin 1926 à Gennevilliers (Seine), demeurant 59 *bis*, avenue du Général-Leclerc, à Issy-les-Moulineaux (Seine), est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LAFITTE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LAFITTE » au liu de « LABITTE ».

LANDRU (Maurice-Emile), né le 11 août 1888 à Crépy-en-Valois (Oise), demeurant à Paris, 102, boulevard de la Villette, et son fils mineur Roland-Lucien, né le 29 mars 1932 à Paris (10e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « LANDRY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LANDRY » au lieu de « LANDRU ».

LANDRU (Robert-Léon-Maurice), né le 14 septembre 1914 à Paris (11e), demeurant à Pantin (Seine), 178, rue de Paris, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LANDRY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LANDRY » au lieu de « LANDRU ».

LEVI-VALENSI (André-Zerah-Pierre), né le 13 juin 1898 à Paris (8e), demeurant à Paris, 11, place de la Porte-Champerret, et ses enfants mineurs: 1° Didier-Raoul-Georges, né le 24 mars 1948 à Paris (12e); 2° Jean-Luc-Bernard, né le 7 juin 1949 à Paris (9e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « VALLENS », afin de s'appeler légalement à l'avenir « VALLENS » au lieu de « LEVI-VALENSI ».

LEVY (André-Simon), né le 30 août 1909 à Vaucresson (Seine-et-Oise), demeurant à Boulogne-sur-Seine (Seine), 6, rue Edouard-Detaille, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « SIMON », afin de s'appeler légalement à l'avenir « SIMON » au lieu de « LEVY ».

LEVY (Henri), né le 20 février 1902 au Caire (Egypte), demeurant à Paris, 19, rue de Chateaubriand, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « ROSSI », afin de s'appeler légalement à l'avenir « ROSSI » au lieu de « LEVY ».

LEVY (Lucien-Henri), né le 3 mai 1890 à Saint-Etienne (Loire), demeurant à Lyon (Rhône), 50, rue Corneille, et ses enfants mineurs: 1° Jean-Luc-Jacques, né le 27 novembre 1942 à Lyon (Rhône); 2° Michel-Dominique, né le 3 août 1946 à Lyon (Rhône), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « CLAVEL », afin de s'appeler légalement à l'avenir « CLAVEL » au lieu de « LEVY ».

LEVY (Albert), né le 18 décembre 1925 à Lyon (Rhône), demeurant à Lyon, 50, rue Corneille, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « CLAVEL », afin de s'appeler légalement à l'avenir « CLAVEL » au lieu de « LEVY ».

LEVY (François), né le 4 janvier 1930 à Lyon (Rhône), demeurant à Lyon, 50, rue Corneille, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « CLAVEL », afin de s'appeler légalement à l'avenir « CLAVEL » au lieu de « LEVY ».

LEVY (Raymond-Germain), né le 23 mai 1903 à Paris (1er), demeurant à Paris, 118, boulevard Exelmans, et ses enfants mineurs: 1° Colette-Françoise, née le 22 avril 1935 à Paris (16e); 2° Claude-André, né le 30 juin 1939 à Paris (16e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « LEMOINE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LEMOINE » au lieu de « LEVY ».

MEYER (Edmond), né le 5 septembre 1886 à Paris (4e), demeurant à Paris, 33 *bis*, rue de Moscou, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « MELVILLE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MELVILLE » au lieu de « MEYER ».

PODOLSKI (Abraham-Baer), né le 21 avril 1890 à Kachovka (Russie), demeurant à Paris, 11, rue Théodule-Ribot (17e), est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BER », afin de s'appeler légalement à l'avenir « BER » au lieu de « PODOLSKI ».

PODOLSKI (Jean), né le 25 août 1919 à Paris (18e), demeurant à Paris (17e), 11, rue Théodule-Ribot, et sa fille mineure, Brigitte-Catherine-Elisabeth, née le 23 mai 1950 à Boulogne-Billancourt (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BER » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BER » au lieu de « PODOLSKI ».

PODOLSKI (Roger), né le 10 janvier 1922 à Paris (12e), demeurant à Paris (17e), 11, rue Théodule-Ribot, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BER » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BER » au lieu de « PODOLSKI ».

PODOLSKI (Claude-Serge), né le 20 avril 1927 à Paris (18e), demeurant à Paris (17e), 11, rue Théodule-Ribot, et sa fille mineure, Laurence-Martine, née le 3 janvier 1950 à Boulogne-Billancourt (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BER » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BER » au lieu de « PODOLSKI ».

POLACK (Germaine-Béatrice), épouse HAMET, née le 23 octobre 1909 à Paris (18e), demeurant à Paris, 29, rue Vauvenargues, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « PAULAN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « PAULAN » au lieu de « POLACK ».

RUZIEWICZ (Chyl-Szulem), né le 3 mai 1902 à Plawno (Pologne), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin), 12, rue Strauss-Durkheim, et son enfant mineur, David-Raymond, né le 13 septembre 1903 à Strasbourg (Bas-Rhin), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « RUZIE » au lieu de « RUZIEWICZ ».

SCOPINSKI (Georges), né le 12 août 1896 à Paris (1e), demeurant à Paris, 18, rue Dupetit-Thouars, et son enfant mineur, Gérard-Alain, né le 5 février 1940 à Paris (12e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « SCOPIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SCOPIN » au lieu de « SCOPINSKI ».

SCOPINSKI (Albert), né le 24 novembre 1899 à Paris (18e), demeurant à Paris, 46, rue Ramey, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « SCOPIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SCOPIN » au lieu de « SCOPINSKI ».

SCOPINSKI (Jacques), né le 24 octobre 1929 à Paris (18e), demeurant à Paris, 46, rue Ramey, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « SCOPIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SCOPIN » au lieu de « SCOPINSKI ».

SERFATI (Maxime-Louis), né le 13 mars 1899 à Alger (Algérie), demeurant à Birmandrais (Alger), chemin des Crêtes, et son enfant mineur, Jean-Jacques-André, né le 6 mai 1940 à Alger (Algérie), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « ANDRAIS » afin de s'appeler légalement à l'avenir « ANDRAIS » au lieu de « SERFATI ».

SKLIARTCHIK (Samuel), né le 7 avril 1909 à Paris (18e), demeurant à Paris, 61, rue de Vaugirard, et ses enfants mineurs: 1° Philippe-Victor, né le 23 septembre 1940 à Toulouse (Haute-Garonne); 2° Martine-Hélène-Raymonde, née le 22 mars 1942 à Grenoble (Isère), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « SILIART » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SILIART » au lieu de « SKLIARTCHIK ».

SKLIARTCHIK (Maurice), né le 11 août 1913 à Paris (18e), demeurant à Paris, 4, rue de la Bienfaisance, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « SILIART » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SILIART » au lieu de « SKLIARTCHIK ».

TROKSBETRIGER (Rodolphe), né le 18 novembre 1922 à Paris (12e), demeurant à Paris, 31, rue Pastourelle, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « TROQUES » afin de s'appeler légalement à l'avenir « TROQUES » au lieu de « TROKSBETRIGER ».

WEILL (René-Anselme), né le 9 juin 1881 à Bordeaux (Gironde), demeurant à Paris, 52, rue du Faubourg-Saint-Honoré, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « MARTIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « MARTIN » au lieu de « WEILL ».

ZILBERMAN dit SILBERMANN (Charles), né le 6 juillet 1910 à Montélimar (Drôme), demeurant à Saint-Mandé (Seine), 32, chaussée de l'Etang, et son fils mineur Jean-Claude, né le 31 août 1935 à Boulogne-Billancourt (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « MEJAN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « MEJAN » au lieu de « ZILBERMAN dit SILBERMANN ».

ZILBERMAN (Idel), né le 19 septembre 1910 à Ismaïl (Roumanie), demeurant à Paris, 17, rue Lauriston, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « SILMOT » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SILMOT » au lieu de « ZILBERMAN ».

ZILBERMAN (Ghers), né le 19 octobre 1916 à Ismaïl (Roumanie), demeurant à Grenoble (Isère), 20 *bis*, chemin des Bergers, et ses enfants mineurs: 1° Danièle-Jacqueline-Suzanne, née le 7 février à Toulouse (Haute-Garonne); 2° Elvire-Jeannine-Joséphine, née le 17 août 1946 à Grenoble (Isère); 3° Jean-Jacques-Alix, né le 23 septembre 1947 à Grenoble (Isère) sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « SILMOT » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SILMOT » au lieu de « ZILBERMAN ».

GIRINON (Anne-Marie-Alice), née le 27 janvier 1888 à Lyon (Rhône), demeurant à Neuilly-sur-Seine (Seine), 26 boulevard Victor-Hugo, est autorisée à ajouter à son nom patronymique celui de « PERICAUD » afin de s'appeler légalement à l'avenir « GIRINON-PERICAUD » au lieu de « GIRINON ».

Article 2.

Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Article 3.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 août 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Décret du 4 août 1951 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 4 août 1951, sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Juge suppléant au tribunal de première instance de Casablanca, M. Morechand, juge de paix d'Oudjda, en remplacement de M. Belot, qui a été nommé juge au tribunal de première instance d'Oudjda.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Casablanca, M. Pons, suppléant rétribué du juge de paix de Port-Liautey, en remplacement de M. Chapus, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Fès.

Décret du 4 août 1951 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 4 août 1951, sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, M. Fontana, juge de paix de 3e classe de Gafsa.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, M Yager, juge de paix de 4e classe de Bougie.

Décret du 4 août 1951 admettant un greffier à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 4 août 1951, M. Dangelser (Charles-Eugène), greffier du régime transitoire au tribunal de Wasselonne, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 51-1000 du 4 août 1951 fixant les traitements de disposition et de disponibilité des agents du ministère des affaires étrangères.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret du 15 novembre 1920 modifié par le décret du 30 octobre 1935 réglementant les positions diverses des agents des services extérieurs du ministère des affaires étrangères, et par les décrets n°s 48-960, 49-1516 et 50-840 des 7 juin 1948, 26 novembre 1949 et 11 juillet 1950 fixant les traitements de disposition et de disponibilité des agents du ministère des affaires étrangères

Décrète:

Art. 1er. — L'article 14 du décret du 15 novembre 1920 modifié est à nouveau modifié comme suit:

« Les traitements de disposition et de disponibilité ne peuvent excéder les sommes ci-après. Ils ne peuvent être inférieurs à la moitié de ces sommes:

	A COMPTER DU: 25 décembre 1950.	A COMPTER DU: 1er mars 1951.
	francs.	francs.
Ambassadeurs	465.000	487.000
Ministres plénipotentiaires de 1re classe	401.000	421.000
Ministres plénipotentiaires de 2e classe	373.000	392.000
Administrateur civil de classe exceptionnelle et conseiller d'Orient et d'Extrême-Orient de classe exceptionnelle	304.000	320.000
Administrateur civil de 1re classe et premier conseiller d'Orient et d'Extrême-Orient:		
3e échelon	287.000	302.000
2e échelon	267.000	281.000
1er échelon	244.000	257.000
Administrateur civil de 2e classe et deuxième conseiller d'Orient et d'Extrême-Orient:		
3e échelon	230.000	242.000
2e échelon	212.000	225.000
1er échelon	197.000	208.000
Administrateur civil de 3e classe et secrétaire d'Orient et d'Extrême-Orient:		
4e échelon	182.000	193.000
3e échelon	164.000	175.000
2e échelon	145.000	154.000
1er échelon	127.000	136.000
Assistant-administrateur:		
3e échelon	122.000	131.000
2e échelon	107.000	116.000
1er échelon	90.000	99.000
Agent supérieur de 1re classe:		
4e échelon	230.000	242.000
3e échelon	215.000	227.000
2e échelon	200.000	212.000
1er échelon	187.000	198.000
Agent supérieur de 2e classe:		
3e échelon	182.000	193.000
2e échelon	162.000	172.000
1er échelon	142.000	152.000
Agent supérieur de 3e classe:		
6e échelon	127.000	136.000
5e échelon	121.000	130.000
4e échelon	114.000	123.000
3e échelon	108.000	117.000
2e échelon	101.000	110.000
1er échelon	95.000	104.000
Stagiaire	90.000	99.000
Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle	157.000	167.000
Secrétaire d'administration principal:		
3e échelon	152.000	162.000
2e échelon	145.000	154.000
1er échelon	137.000	145.000
Secrétaire d'administration de 1re classe:		
3e échelon	130.000	139.000
2e échelon	120.000	129.000
1er échelon	110.000	119.000
Secrétaire d'administration de 2e classe:		
3e échelon	100.000	109.000
2e échelon	90.000	99.000
1er échelon	81.000	89.000
Stagiaire	72.000	79.000

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret du 4 août 1951 portant nomination d'un consul.

Par décret en date du 4 août 1951, M. Papoussamy (Ponnoussamy), secrétaire d'administration principal, 1er échelon, chargé des fonctions de vice-consul, chef de chancellerie à l'ambassade de France à New-Delhi, est chargé, à compter du 18 juin 1951, du consulat de France à Madras, en remplacement de M. Mollard.

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêtés du 1er juin 1951:

M. Susini (Pierre), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie à la légation de France à Reykjavik.

M. Pradelles de Latour Dejean (Jacques), administrateur de 3e classe, 4e échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint au consulat général de France à Anvers.

M. Cezerd (Jacques), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat général de France à Barcelone.

M. Baume (Philippe), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Boizet (Jacques), administrateur de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à la légation de France à Manille.

Par arrêté du 6 juin 1951, M. Picard (Jacques), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur à la légation de France à Vienne.

Par arrêtés du 11 juin 1951:

M. Bernard (André), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint au consulat général de France à Milan.

M. Grousset, ministre plénipotentiaire de 2e classe, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. René Roux, ministre plénipotentiaire de 2e classe, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 12 juin 1951:

M. Le Bideau (Louis), secrétaire d'extrême-Orient, 3e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe à la légation de France à Colombo:

M. Francfort (Pierre), administrateur de 1re classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Washington.

M. Carton (Paul), secrétaire d'Orient, 3e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Orient de 2e classe à la légation de France à Ammane.

M. Puaux (François), administrateur de 2e classe, 1er échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

M. Rosen (David), secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

M. Auvynet (Ernest), administrateur de 2e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Mathieu (François), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

M. Prunet-Foch (André), administrateur de 3e classe, 4e échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint au consulat général de France à Barcelone.

M. Micheiot (Maurice), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

M. Simon (Roger), administrateur de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat général de France à Munich.

M. Coulhac-Mazerieux (Guy), secrétaire d'administration principal, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Dollet (Louis), administrateur de 3e classe, 4e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Orient de 2e classe à l'ambassade de France à Ankara.

M. Grisard (Marcel), secrétaire d'Orient, 4e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Marchal (Léon), ministre plénipotentiaire de 2e classe, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 13 juin 1951, Mlle Apffel (Jacqueline), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été chargée des fonctions de vice-consul archiviste à la délégation française au conseil des suppléants du pacte Atlantique.

Par arrêtés du 15 juin 1951:

M. Rouillon (Fernand), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été réintégré dans les cadres et nommé en mission à l'administration centrale.

M. Rouillon (Fernand), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions d'attaché d'ambassade à la délégation française au conseil des suppléants du pacte Atlantique à Londres.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Epinat (Barthelemy), administrateur de 2e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 18 juin 1951, M. Duvauchelle (Robert), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été reclassé administrateur de 3e classe, 3e échelon, pour prendre rang du 28 octobre 1950 et avec rappel de traitement à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Max (Frédéric), secrétaire d'Orient 3e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Orient de 1re classe à l'ambassade de France à Téhéran.

Par arrêtés du 25 juin 1951:

M. Breart de Boisanger (Claude), ministre plénipotentiaire de 2e classe, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Durand (Bernard), administrateur de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Lisbonne.

M. Simonet (Jean), secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat général de France à Monaco.

M. Simon de Quirielle (Pierre), administrateur de 3e classe, 4e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Varsovie.

M. Toffin (Guy), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Dufresne de La Chauvinière, ministre plénipotentiaire de 2e classe, a été réintégré dans le cadre des ministres plénipotentiaires et nommé en mission à l'administration centrale.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Constatation de la nullité des associations Amicale des Vietnamiens et Association des intellectuels vietnamiens.

Par arrêté en date du 1er août 1951, a été constatée la nullité des associations dites Amicale des Vietnamiens, dont le siège est à Bordeaux, 40, quai des Chartrons, et Association des intellectuels vietnamiens, dont le siège est à Bordeaux, 26, rue Servandoni.

Les dirigeants de ces associations doivent procéder à la liquidation des biens dans le délai d'un mois à dater de la notification de la présente décision.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 1er août 1951, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1951, un crédit de fonds de concours de 2.242.770 F, réparti ainsi qu'il suit:

Chap. 1300. — Récompenses aux personnels de la sûreté nationale et des polices d'Etat et indemnités payées sur fonds de concours:

Art. 2. — Indemnités aux fonctionnaires du service des courses et jeux..... 1.819.535 F.

Chap. 3130. — Frais de déplacement des compagnies républicaines de sécurité:

Art. 1er. — Métropole..... 390.950

Chap. 3150. — Sûreté nationale. — Alimentation:

Art. 2 — Alimentation des compagnies républicaines de sécurité et des écoles de police..... 32.285

Total ..... 2.242.770 F.

Administrateurs.

Par arrêté du 11 juillet 1951, la démission de M. Cadiot (René), administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, est acceptée à compter du 1er juillet 1951.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 31 juillet 1951 portant autorisation de port de la médaille des évadés.

Arrêté du 10 juillet 1951 portant attribution de la Croix des services militaires volontaires.

Arrêté du 13 juillet 1951 portant attribution de la médaille d'honneur de l'aéronautique.

Décision du 11 juillet 1951 portant attribution de la médaille d'honneur du service de santé militaire.

Décision du 13 juillet 1951 portant attribution de la médaille d'honneur du service de santé de l'air.

Ces textes sont publiés au n° 9 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 4 août 1951 portant admission à la retraite d'ancienneté d'un officier supérieur de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 4 août 1951, M. le chef d'escadron de gendarmerie Martin-Morice (Pierre-Lucien), en non-activité par suppression d'emploi, est admis à faire valoir ses droits à pension de retraite à titre d'ancienneté de services à compter du 25 octobre 1951, date à laquelle il sera rayé des cadres de l'armée active.

Décret du 4 août 1951 portant admission à la retraite d'ancienneté d'un officier de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 4 août 1951, M. le capitaine de gendarmerie Bouchard (Gaston), en non-activité par suppression d'emploi, est admis à faire valoir ses droits à pension de retraite à titre d'ancienneté de services à compter du 1er octobre 1951, date à laquelle il sera rayé des cadres de l'armée active.

Décret du 4 août 1951 portant mise en non-activité pour infirmités temporaires d'un officier de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 4 août 1951, M. le capitaine de gendarmerie Seigne (Jean) est mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juin 1951:

Page 6573, 2e colonne, 17e ligne, au lieu de: « Lavenne de Choulot », lire: « De Lavenne de Choulot ».

Page 6575, 1re colonne, avant-dernière ligne, au lieu de: « Le Goff (P.-M.), officier des équipages principal honoraire; 38 ans de services, dont 5 ans dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 30 avril 1921 », lire: « Le Goff (P.-M.), officier des équipages principal honoraire; 38 ans de services, dont 5 ans dans la réserve. Deux fois cité. Blessé. Chevalier du 30 avril 1921 »; 2e colonne, 61e ligne, au lieu de: « Nouville », lire: « Neuville ».

Page 6576, 1re colonne, 7e ligne, au lieu de: « Hnriot », lire: « Henriot »; 42e ligne, au lieu de: « Monet », lire: « Menet ».

Page 6577, 1re colonne, 47e ligne, au lieu de: « Woill », lire: « Weill »; 2e colonne, 17e ligne, au lieu de: « Kerrion », lire: « Kerrien »; 63e ligne, au lieu de: « Gilbert », lire: « Gibert »; 75e ligne, au lieu de: « Néol », lire: « Néel ».

Page 6579, 1re colonne, 27e ligne, au lieu de: « Bozoc », lire: « Bozec »; 71e ligne, au lieu de: « Dupresy », lire: « Dupressy ».

Page 6580, 1re colonne, 25e ligne, au lieu de: « Tarelle », lire: « Tarelio »; 27e ligne, au lieu de: « Teffe », lire: « Teffo »; 32e ligne, au lieu de: « Vions », lire: « Viens ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juillet 1951:

Page 7267, 2e colonne, avant-dernière ligne, au lieu de: « Jeanlobœuf », lire: « Jeanlebœuf ».

Page 7268, 1re colonne, 27e ligne, au lieu de: « Bortrand », lire: « Bertrand »; 44e ligne, au lieu de: « Lapostollo », lire: « Lapostolle »; 71e ligne, au lieu de: « Girard », lire: « Girerd »; 2e colonne, 24e ligne, au lieu de: « Shmitz », lire: « Schmitz »; 56e ligne, au lieu de: « Vandoorme », lire: « Vandoorne ».

Page 7269, 1re colonne, 21e ligne, au lieu de: « Goffroy », lire: « Geffroy »; 24e ligne, au lieu de: « Rullior », lire: « Rullier »; 38e ligne, au lieu de: « Cromier », lire: « Cronier »; 2e colonne, 3e ligne, au lieu de: « Bodiou (P.) », lire: « Bodiou (Y.) »; 14e ligne, au lieu de: « Trétout (G.-P.), officier des équipages de 1re classe, 41 annuités. Cité », lire: « Trétout (G.-P.), officier des équipages de 1re classe, 41 annuités. 2 fois cité »; 16e ligne, au lieu de « Pillot », lire: « Pillet »; 31e ligne, après: « Houitte (J.-M.-A.), officier d'administration principal, 30 annuités », ajouter: « Pour compter du 4 mai 1951 »; 35e ligne, au lieu de: « Korfurus », lire: « Kerfurus ».

Page 7270, 1re colonne, 36e ligne, au lieu de: « Lomaire », lire: « Lemaire ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 juillet 1951: page 6253, 1re colonne, 43e ligne, supprimer la mention: « Croix de guerre 1914-1918 ».

Ouverture de crédits sur exercice clos.

Par arrêté interministériel du 1er avril 1951, il est ouvert au ministre de la défense nationale, au titre du budget annexe du service des essences, en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1948, un crédit spécial de 9.670.179 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Le ministre de la défense nationale est autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert au budget annexe du service des essences pour les dépenses d'exercice clos.

Régies d'avances.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'article 169 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du ministère de la guerre, rendu applicable au département de l'air par le décret du 15 janvier 1929;

Vu l'article 53 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 (budget militaire) autorisant les agents spéciaux des services régis par économie à acquitter sur avances le montant des commandes de travaux, transports et fournitures dispensées de marchés;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mai 1950 fixant à 5 millions de francs pour les dépenses de personnel et à 2 millions de francs pour les dépenses de matériel, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux agents spéciaux des établissements militaires de l'air régis par économie;

Vu l'arrêté du 18 septembre 1947 instituant une régie d'avances auprès du dépôt de matériel de l'armée de l'air n° 631 à Hussein-Dey (Alger) et fixant le maximum des avances à consentir au régisseur d'avances de cet établissement,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 18 septembre 1947 est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 2.900.000 F, dont: 2.100.000 F (dépenses de personnel) et 800.000 F (dépenses de matériel) ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur du contrôle et du budget de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées (air) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1951.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
LOUIS KAHN.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'article 169 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du ministère de la guerre, rendu applicable au département de l'air par le décret du 15 janvier 1929;

Vu l'article 53 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 (budget militaire) autorisant les agents spéciaux des services régis par économie à acquitter sur avances le montant des commandes de travaux, transports et fournitures dispensées de marchés;

Vu l'arrêté du 7 juillet 1950 instituant des régies d'avances auprès de différents parcs d'aviation dont le parc n° 2/106 à Bordeaux-Mérignac;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mai 1950 fixant à cinq millions de francs pour les dépenses de personnel et à deux millions de francs pour les dépenses de matériel le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux agents spéciaux des établissements militaires des départements de l'air et de la guerre régis par économie,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 7 juillet 1950 est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances à consentir à chacun des régisseurs est fixé comme suit:

FORMATIONS	AVANCES au titre des dépenses de personnel.	AVANCES au titre des dépenses de matériel.	MAXIMUM de l'ensemble des avances.
.....	.....	.....	.....
Parc d'aviation n° 2/106 à Bordeaux-Mérignac	700.000 F.	1.500.000 F.	2.200.000 F.
.....	.....	.....	.....

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées (air) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1951.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
LOUIS KAHN.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'article 169 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du ministère de la guerre, rendu applicable au département de l'air par le décret du 15 janvier 1929;

Vu l'article 53 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 (budget militaire) autorisant les agents spéciaux des services régis par économie à acquitter sur avances le montant des commandes de travaux, transports et fournitures dispensées de marchés;

Vu l'arrêté du 11 août 1950 instituant une régie d'avances auprès du parc d'aviation n° 2/122 à Chartres;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mai 1950 fixant à cinq millions de francs pour les dépenses de personnel, à deux millions de francs pour les dépenses de matériel le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux agents spéciaux des établissements militaires des départements de l'air et de la guerre régis par économie,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 11 août 1950 est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances à consentir au régisseur est fixé à 3.600.000 F, dont 3.100.000 F pour les dépenses de personnel civil et 500.000 F pour les dépenses de matériels. »

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées (air) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1951.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
LOUIS KAHN.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'article 169 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du ministère de la guerre, rendu applicable au département de l'air par le décret du 15 janvier 1929;

Vu l'article 53 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 (budget militaire) autorisant les agents spéciaux des services régis par économie à acquitter sur avances le montant des commandes de travaux, transports et fournitures dispensées de marchés;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mai 1950, fixant à cinq millions de francs pour les dépenses de personnel et à deux millions de francs pour les dépenses de matériel le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux agents spéciaux des établissements militaires des départements de l'air et de la guerre régis par économie;

Vu l'arrêté du 11 août 1950, autorisant une régie d'avances auprès de l'atelier de stockage et de réparations de matériel n° 864 à Tours (Indre-et-Loire),

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 11 août 1950 est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 3.500.000 F, dont 3 millions de francs pour les dépenses de personnel civil et 500.000 F pour les dépenses de matériel. »

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées (air) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1951.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
LOUIS KAHN.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'article 169 du règlement du 2 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du ministère de la guerre rendu applicable au département de l'air par le décret du 15 janvier 1929;

Vu l'article 53 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 (budget militaire) autorisant les agents spéciaux des services régis par économie à acquitter sur avances le montant des commandes de travaux, transports et fournitures dispensés de marchés;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mai 1950 fixant à 5 millions de francs pour les dépenses de personnel et à 2 millions de francs pour les dépenses de matériel le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux agents spéciaux des établissements militaires des départements de l'air et de la guerre régis par économie;

Vu l'arrêté du 28 mai 1945 instituant une régie d'avances auprès du magasin central d'habillement de l'armée de l'air et fixant le montant maximum des avances à consentir au régisseur.

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 28 mai 1945 est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 2.500.000 F, dont 2.400.000 F pour les dépenses de personnel civil et 100.000 F pour les dépenses de matériel. »

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité générale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1951.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
LOUIS KAHN.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'article 169 du règlement du 2 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du ministère de la guerre rendu applicable au département de l'air par le décret du 15 janvier 1929;

Vu l'article 53 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 (budget militaire) autorisant les agents spéciaux des services régis par économie à acquitter sur avances le montant des commandes de travaux, transports et fournitures dispensés de marchés;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mai 1950 fixant à 5 millions de francs pour les dépenses de personnel et à 2 millions de francs pour les dépenses de matériel le montant maximum des avances

susceptibles d'être consenties aux agents spéciaux des établissements militaires des départements de l'air et de la guerre régis par économie;

Vu l'arrêté du 30 avril 1945 instituant une régie d'avances auprès du magasin régional d'habillement de Dijon,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 30 avril 1945 est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 600.000 F dont 500.000 F pour les dépenses de personnel civil et 100.000 F pour les dépenses de matériel ».

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité généraux du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1951.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
LOUIS KAHN.

Taux des indemnités de stage allouées aux personnels militaires détachés dans les centres d'instruction en Allemagne.

Le ministre de la défense nationale et le ministre du budget,

Vu le décret n° 50-421 du 7 avril 1950 modifiant le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les personnels militaires détachés hors de leur résidence comme élèves ou stagiaires dans les écoles militaires et dans les centres d'instruction, situés en zone française d'occupation en Allemagne, peuvent recevoir, sur décision du ministre de la défense nationale ou des secrétaires d'Etat aux forces armées, outre les indemnités prévues à l'article 7 du décret n° 48-1366 du 27 août 1948 modifié, une indemnité spéciale journalière fixée au maximum à cinq deutschmarks.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er octobre 1950.

Fait à Paris, le 2 août 1951.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
LOUIS KAHN.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Administration centrale de la marine.

Par arrêté du 30 juillet 1951, M. Bergeron (G.-E.-M.), administrateur principal des services centraux, placé en mission hors cadres pour servir au ministère des affaires étrangères, est réintégré dans les cadres de l'administration centrale de la marine, pour compter du 1er août 1951.

Directions de travaux de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 26 juillet 1951:

Sont promus au grade de secrétaire administratif principal (1er échelon) des directions de travaux, les secrétaires administratifs de 1re classe, inscrits au tableau d'avancement, dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juin 1951.)

M. Corbel (François), en remplacement de M. Schaffhauser, en congé de longue durée.

(Pour compter du 18 juin 1951.)

M. Gourd (Arsène), en remplacement de M. Lucioni, retraité.

Sont avancés à la 1re classe de secrétaire administratif (1er échelon) des directions de travaux, les secrétaires administratifs de 2e classe, inscrits au tableau d'avancement, dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juin 1951.)

(2e tour). M. Lescop (Paul), en remplacement de M. Corbel, promu. Reliquat de bonifications: 5 jours.

(Pour compter du 5 juin 1951.)

(3e tour). M. Michon (Maurice), en remplacement de M. Lafont, retraité. Reliquat de bonifications: 5 jours.

(Pour compter du 18 juin 1951.)

(4e tour). M. Tanguy (Pierre), en remplacement de M. Gourd, promu. Reliquat de bonifications: 5 jours.

(Pour compter du 21 juin 1951.)

(5e tour). Vacance non comblée.

Sont avancés en échelon les secrétaires administratifs de 2e classe des directions de travaux dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	ANCIEN échelon.	ANCIENNETÉ dans l'échelon	NOUVEL échelon.	DATE d'effet du nouvel échelon.
Hébert (Raymond).....	3e	3 août 1949.	4e	3 août 1951.
Lopez (Emmanuel).....	2e	26 août 1949.	3e	26 août 1951.
Monot (Daniel).....	1er	19 août 1949.	2e	19 août 1951.

L'arrêté ministériel du 18 juin 1951, concédant des avancements aux secrétaires administratifs des directions de travaux, est complété comme suit:

MM. Plessis (André). Reliquat de bonifications: 18 jours.
Le Dévéhat (Jules). Reliquat de bonifications: 5 jours.
Naga (Henri). Reliquat de bonifications: 27 jours.
Ferraro (Gaston). Reliquat de bonifications: 2 jours.
Chérubin (Yves). Reliquat de bonifications: 5 jours.
Métras (Roger). Reliquat de bonifications: 5 jours.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 26 juillet 1951, Mme Dupoy (Mercédès), commis nouvelle formule de l'ex-cadre spécial temporaire des transmissions de l'Etat au service des transmissions de la 10e région militaire, est mise en disponibilité, sur sa demande, pour convenances personnelles, pour une durée de trois mois à compter du 16 mai 1951 (art. 117 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946).

Par arrêté en date du 26 juillet 1951, Mme Turco (Cosette), commis ancienne formule de l'ex-cadre spécial temporaire des transmissions de l'Etat au service des transmissions de la 10e région militaire, est mise en disponibilité, sur sa demande, pour convenances personnelles, pour une durée de trois mois, à compter du 1er juin 1951 (art. 117 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mai 1951, page 5708, 1re colonne:

Agents de bureau de 3e classe.

Au lieu de: « Delony (Pierre), 3e région; Schworerer (Eugène), 6e région; Imback (Jeannes), Tunisie; Gabrielle (Carmèle), Tunisie », lire: « Denoly (Pierre), 3e région; Schwoerer (Eugène), 6e région; Imback (Jeannes), Tunisie; Gabrielle (Carmèle),

Agents de bureau de 4e classe.

Au lieu de: « Martinez (Andrée), Maroc », lire: « Martinez (André), Maroc ».

(Le reste sans changement.)

Par décision n° 3422/DCM/TRANS/PC du 26 juillet 1951, M. Mallegol (Hervé), secrétaire administratif, 1re classe, 1er échelon, en fonction au service des transmissions de la 3e région militaire, inscrit au tableau d'avancement de 1950 arrêté par le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) le 9 juillet 1951 et publié au *Journal officiel* du 18 juillet 1951, page 7732, est nommé, à compter du 1er juillet 1950, secrétaire administratif principal.

Service des essences.

Par décision du 1er août 1951, sont nommés dans le cadre « active » des agents techniques du service des essences des armées:

Avec le grade d'agent technique ordinaire de 3e classe.

(Pour prendre rang du 6 août 1951.)

Les candidats reçus au concours et à l'examen probatoire dont les noms suivent:

1er tour (concours). M. Robic (René-Jean).
2e tour (concours). M. Monfort (Robert-Marcel).
3e tour (choix). M. Soler (Albert-Jean).

1er tour (concours). M. Kerôreux (Jean-Elise).
2e tour (concours). M. Le Joncourt (Fernand-Jacques-Gabriel).
3e tour (concours à défaut de choix). M. Darnois (Albert-Joseph).
1er tour (concours). M. Ollivier (Théophile).
2e tour (concours). M. Barazer (René-Gilles)
3e tour (concours à défaut de choix). M. Le Roux (Jean-Yves-Marie).
1er tour (concours). M. Soubrane (Jacques-Jean).
2e tour (concours). M. Roudaut (Olivier-Marie).
3e tour (concours à défaut de choix). M. Nouille (André-Georges-Henri).
1er tour (concours). M. Peyrouzet (Roger).
2e tour (concours). M. Lhospied (Raymond).

Les intéressés se présenteront à la direction de la formation du personnel du service des essences, 25, rue de Lübeck, Paris (16e), le 6 août 1951, à neuf heures.

Concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (corps de troupe, 14e série).

Rectificatif à la liste des candidats déclarés admissibles à la suite des épreuves écrites du concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (corps de troupe 14e série) (*Journal officiel* du 13 juillet 1951): page 7533, 1re colonne, au lieu de : « Le Rhun (Albert-Gaston) », lire: « Le Rhun (Lucien-Jean) ».

Additif n° 2 à la même liste: page 7533, 1re colonne, après: « Le Rhun (Lucien-Jean) », ajouter: « Le Roy (Albert-Gaston) »; après: « Meaux Saint Marc (Didier-Bernard) », ajouter : « Mercusot (Jean-Charles) »; 2e colonne, après: « Sailler (Pierre) », ajouter: « Salles (Jacques) ».

Liste d'admission dans le personnel navigant en qualité d'élèves pilotes et d'élèves radiotélégraphistes de bord de candidats ayant participé au concours des 5 et 6 avril 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juillet 1951: page 7533 3e colonne, n° 14, au lieu de: « Bourron (Paul-Louis) (1) », lire: Bouron (Paul-Louis) (1) »; n° 28, Lebeau (Serge), ajouter le renvoi (1).

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-939 relatif à des reports de crédits de l'exercice 1950 à 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 juillet 1951:

Page 7785, colonne de droite, présidence du conseil, au lieu de: « 904 Groupement des contrôles radioélectriques. — Acquisitions de terrains et d'immeubles », lire: « 905 Groupement des contrôles radioélectriques. — Acquisitions de terrains et d'immeubles ».

Page 7790, colonne de droite, présidence du conseil, au lieu de: « 904 Groupement des contrôles radioélectriques. — Acquisitions de terrains et d'immeubles », lire: « 905 Groupement des contrôles radioélectriques. — Acquisitions de terrains et d'immeubles ».

Traitements applicables, à compter des 1er janvier et 1er juillet 1950, aux fonctionnaires du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le ministre de l'information, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites, modifié par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949;
Vu le décret n° 50-1146 du 11 septembre 1950 complétant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948;
Vu le décret n° 48-1121 du 13 juillet 1949 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche du reclassement de la fonction publique;
Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration, en faveur des personnels de l'Etat, au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;
Vu le décret n° 50-288 du 10 mars 1950 instituant, pour 1950, de nouvelles majorations en faveur des personnels de l'Etat au titre du reclassement de la fonction publique;
Vu le décret n° 51-855 du 5 juillet 1951 portant règlement d'administration publique relatif au statut du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les traitements des fonctionnaires du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications sont fixés ainsi qu'il suit, à compter des 1er janvier et 1er juillet 1950:

GRADES	ÉCHELONS	INDICES	TRAITEMENTS annuels bruts. Du 1er janvier 1950.	Du 1er juillet 1950.
			francs.	francs.
Ingénieur général de 1re classe.	Echelon unique.	750	1.104.000	1.113.000
Ingénieur général de 2e classe.	2e échelon.....	700	988.000	1.038.000
	1er échelon.....	650	926.000	961.000
Ingénieur en chef.....	5e échelon.....	650	884.000	941.000
	4e échelon.....	630	872.000	916.000
	3e échelon.....	600	835.000	870.000
	2e échelon.....	550	761.000	790.000
	1er échelon.....	500	695.000	714.000
Ingénieur de 1re classe.	3e échelon.....	550	705.000	762.000
	2e échelon.....	535	696.000	715.000
	1er échelon.....	520	688.000	728.000
Ingénieur de 2e classe.	3e échelon.....	510	682.000	717.000
	2e échelon.....	490	658.000	687.000
	1er échelon.....	470	633.000	654.000
Ingénieur de 3e classe.	4e échelon.....	450	610.000	629.000
	3e échelon.....	405	530.000	552.000
	2e échelon.....	360	455.000	480.000
	1er échelon.....	315	391.000	413.000
Ingénieur élève.....	Echelon unique.	250	276.000	305.000

L'ingénieur en chef, directeur des services télégraphiques et téléphoniques de Paris, et les ingénieurs en chef chargés de la direction d'un service régional de télécommunications, reclassés comme ingénieurs en chef des télécommunications, recevront à titre personnel les traitements suivants:

Ingénieur en chef de 5e échelon: 921.000 F à compter du 1er janvier 1950; 959.000 F à compter du 1er juillet 1950.

Ingénieur en chef de 4e échelon: 882.000 F à compter du 1er janvier 1950; 921.000 F à compter du 1er juillet 1950.

Art. 2. — Les traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1951.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN-PAUL MARTIN.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre de l'information,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES BRIAND.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
PIERRE CHAMBON.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 4 août 1951 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie des sciences morales et politiques.

Par décret en date du 4 août 1951, est approuvée l'élection par l'académie des sciences morales et politiques de M. René Roy, à la place d'académicien titulaire devenue vacante dans la section d'économie politique, par suite du décès de M. Henri Truchy.

Décret du 4 août 1951 portant nomination d'un inspecteur d'académie.

Par décret en date du 4 août 1951, M. Bouisset (Charles), inspecteur d'académie de la Seine-Inférieure, est nommé inspecteur d'académie de la Seine et adjoint, en cette qualité, au directeur général de l'enseignement du premier degré, en remplacement de M. Deblesse, appelé à d'autres fonctions (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

Le présent décret prendra effet à compter du 1er juillet 1951.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêtés du 21 juillet 1951 portant attribution de la médaille d'honneur de l'éducation physique et des sports.

Décisions des 21 et 31 juillet 1951 accordant des lettres de félicitations pour services rendus à la jeunesse et aux sports.

Ces textes sont publiés au n° 9 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 4 août 1951 portant déclassement de la ligne d'intérêt local d'Argent à Beffes et de l'embranchement de Neuilly-Moulin-Jamet à Saint-Satur.

Par décret en date du 4 août 1951, sont déclassés la ligne d'intérêt local d'Argent à Beffes, entre les points kilométriques 17099 et 97082, et son embranchement de Neuilly-Moulin-Jamet à Saint-Satur.

Décret du 4 août 1951 autorisant la chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception de taxes locales de péages dans les ports maritimes et le décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de cette loi;

Vu les décrets des 26 juin 1924 et 22 juin 1930 qui ont fixé le taux des péages perçus au port de Boulogne-sur-Mer au profit de la chambre de commerce de cette ville;

Vu les textes qui ont ultérieurement modifié le taux de ces péages, et notamment l'arrêté interministériel du 10 août 1949;

Vu l'arrêté interministériel du 30 juin 1951 qui a affecté le produit desdits péages aux travaux de rétablissement partiel des profondeurs dans le port extérieur, approuvés par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 12 avril 1951;

Vu la délibération du 2 mars 1951 par laquelle la chambre de commerce a demandé l'autorisation de contracter, sous la garantie des péages en cause, un emprunt de 200 millions de francs en vue du financement des travaux susvisés,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer est autorisée à contracter un emprunt de 200 millions de francs en vue du financement des travaux de rétablissement partiel des profondeurs dans le port extérieur de Boulogne-sur-Mer, approuvés par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 12 avril 1951.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être conclu et réalisé en totalité ou par fraction, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès d'établissements privés de crédit, à l'exclusion de tout établissement public.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne pourra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux nominal d'intérêt pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la passation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministère des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement de cet emprunt au moyen du produit des péages perçus au port de Boulogne-sur-Mer au profit de la chambre de commerce de cette ville.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

ANTOINE PINAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

ROBERT BURON.

Relèvement du taux de la taxe sur la valeur du poisson débarqué perçue au port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie au profit de la chambre de commerce de la Roche-sur-Yon.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception de taxes locales de péages dans les ports maritimes et le décret du 26 avril 1941, pris pour l'application de cette loi;

Vu le décret du 19 décembre 1933 instituant, au port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, au profit de la commune de Croix-de-Vie, une taxe sur la valeur du poisson débarqué;

Vu l'arrêté interministériel du 23 août 1948 substituant la chambre de commerce de la Vendée à la commune de Croix-de-Vie pour la gestion du péage susvisé, et affectant le produit de ce péage au payement de la contribution de la chambre de commerce aux travaux d'amélioration et d'extension du port, pris en considération par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 19 mai 1948;

Vu la délibération du 23 janvier 1951, par laquelle la chambre de commerce de la Vendée a demandé, notamment, le relèvement du taux de la taxe susvisée et l'affectation du produit de cette taxe à la couverture des charges lui incombant pour la réalisation de travaux complémentaires d'amélioration et d'extension du port autorisés par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 25 mai 1951;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur cette demande, et notamment l'avis en date du 27 janvier 1951 de la commission permanente d'enquête du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie;

Vu l'avis du ministre de la marine marchande du 6 juin 1951;

Vu l'avis du secrétaire d'Etat aux affaires économiques du 22 juin 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le taux du péage perçu au port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, au profit de la chambre de commerce de la Vendée, en vertu du décret du 19 décembre 1933 et de l'arrêté interministériel du 23 août 1948 est porté de 2 p. 100 à 2,50 p. 100 de la valeur du poisson débarqué.

Art. 2. — Nonobstant la majoration du taux fixée à l'article précédent, il n'est apporté aucune modification aux dispositions prévues par les articles 2, 3, 4 et 5 du décret du 19 décembre 1933 en ce qui concerne la détermination, le recouvrement, la perception et le contrôle de cette taxe.

Art. 3. — Le produit dudit péage est affecté à l'ensemble des charges résultant, pour la chambre de commerce de la Vendée, tant des obligations antérieurement contractées par elle au titre des travaux d'amélioration et d'extension du port, approuvés par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 19 mai 1948, que des nouvelles obligations lui incombant au titre des travaux complémentaires d'amélioration et d'extension

du port, approuvés par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 25 mai 1951, et, en particulier au service des emprunts qu'elle serait autorisée à contracter pour l'exécution de ces travaux complémentaires.

Art. 4. — Les dispositions de l'article 1er ci-dessus entreront en vigueur trente jours après la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Relèvement du taux des péages perçus au port de Perros-Guirec au profit de la chambre de commerce des Côtes-du-Nord.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 juin 1951, page 6775, 1re colonne, article 1er (I. — Taxes sur les marchandises), après: « Catégorie A. — Engrais organiques naturels, etc. », ajouter le paragraphe ci-après: « Catégorie A *bis*, B, C, D, E. — Toutes autres marchandises: 15 F par tonne métrique ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 10 juillet 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 10 juillet 1951, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 9 juillet 1951, portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés:

Au grade d'officier.

MM.

Le Prince (Gaston-Albert-Robert), trésorier de l'U. F. A. C. de la Seine-Inférieure. Chevalier du 10 décembre 1920.

Vernier (Gaston-Paul-Eugène), vice-président de l'union fédérale (Haute-Loire). Chevalier du 5 janvier 1925.

Sicklucki (Hubert-André-Marie-Maurice), président de l'union départementale des anciens combattants U. F. A. C. d'Indre-et-Loire. Chevalier du 6 août 1937.

Lacquieze (Emile-Léon-Hiacinthe), président départemental de l'union nationale des combattants de la Gironde. Chevalier du 10 janvier 1931.

Lacroix (René-Charles), secrétaire de l'union nationale des mutilés, réformés et anciens combattants, Antony (Seine). Chevalier du 11 août 1935.

Duchmann (Camille), président régional de la fédération des amputés de guerre de France (section Alsace). Chevalier du 15 août 1935.

Bonnecarrere (Guillaume), président de la fédération départementale des anciens combattants, mutilés et pupilles de la nation (Hautes-Pyrénées). Chevalier du 16 mai 1919.

Gutierres (Joachim), président des anciens combattants 1914-1918 et 1939-1945 de Relizane et sa région (département d'Oran). Chevalier du 4 juin 1936.

Pottier (Eugène-Désiré), fondateur et vice-président de l'association des mutilés de guerre du canton de Conches (Eure). Chevalier du 27 juillet 1933.

Docteur Lavaud (Georges-Marie-Ernest), président de la section de l'Indre des poilus d'Orient et T. O. E. Chevalier du 23 décembre 1936.

Lemarchand (Jacques), président de l'association des anciens combattants de Rouen (Seine-Inférieure). Chevalier du 1er octobre 1918.

Au grade de chevalier.

MM.

Abecassis (Isaac-Prosper), à Paris, ancien combattant, médaillé militaire; 34 ans de services civils et militaires.

Cassagne (Michel-Pierre-René), président des évadés de guerre du groupe du Sud-Ouest Bordeaux; 36 ans 5 mois de services civils et militaires.

Docteur Peri (Maurice-Paul-Léonard), stomatologiste expert départemental des prisonniers, déportés et réfugiés, Alger; 27 ans 7 mois de services civils et militaires.

Bartoloni (Gaston), membre fondateur de la section de Marseille de la fédération nationale des combattants républicains; 49 ans 1 mois de services civils et militaires.

Mathieu (Alcide-Louis), président de la section des anciens combattants de Beauze-sur-Aire (Meuse); 40 ans 1 mois de services civils et militaires.

Canton (Vincent), membre fondateur et président de l'union des mutilés de Biarritz; 42 ans 4 mois de services civils et militaires.

Rosenthal (Gérard-Francis-Louis), avocat au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, Paris; 27 ans 6 mois de services civils et militaires.

Docteur de Petriconi, à Bastia, ancien combattant; 32 ans de services civils et militaires.

Tramier (Elie-Marie-Joseph), avocat défenseur des anciens combattants, Avignon; 29 ans 8 mois de services civils et militaires.

Lemoine (Louis-Henry), président fondateur de l'association de la légion vosgienne des mutilés, anciens combattants, veuves, orphelins et ascendants et prisonniers de guerre, canton de Darney (Vosges); 35 ans 4 mois de services civils et militaires.

Helmlinger (Philippe-Daniel), président cantonal du souvenir français, à Woerth-sur-Sauer (Bas-Rhin); 50 ans de services civils et militaires.

Petersillie (Maurice), membre du comité directeur des anciens combattants de l'armée française, à titre étranger, Paris; 27 ans de services civils et militaires.

Dureuil (Dominique-Alexis), ancien combattant, Fontainebleau; 51 ans 3 mois de services civils et militaires.

Triou (Pierre-Jean-Adolphe), président des vétérans de guerre français de New-York; 38 ans de services civils et militaires.

Bardy (Marcelin-Joseph), trésorier de l'U. F. limousine, Limoges; 42 ans 9 mois de services civils et militaires.

Jouannet (Armel-Léon), président de l'union départementale de l'Hérault de la F. O. P. A. C.; 38 ans 8 mois de services civils et militaires.

Lizotte (Georges), avocat conseil de la F. O. P. A. C. et à l'association nationale des médaillés militaires, Paris; 25 ans 2 mois de services civils et militaires.

Pietri (François-Jean), vice-président de la fédération du Var (U. F.); 41 ans de services civils et militaires.

Cabaret (Maurice-Léon), président de l'U. N. C. de Fontainebleau; 36 ans 6 mois de services civils et militaires.

Barbe (Paul-Victor-Antoine), président de la section de l'U. N. C., Vierzon; 35 ans 2 mois de services civils et militaires.

Aubriot (Paulin-Gaston), ancien secrétaire général de l'U. N. C., Haute-Marne, secrétaire général adjoint U. N. C., Reims; 37 ans 8 mois de services civils et militaires.

Lamboley (Jules-Alfred), secrétaire général adjoint de la fédération des anciens combattants de la Haute-Saône, administrateur de la *Semaine du Combattant*; 51 ans 3 mois de services civils et militaires.

Lenormand (Clovis-René), président fondateur de l'association des anciens combattants, mutilés et réformés de Canteleu (Seine-Inférieure); 49 ans de services civils et militaires.

Adde-Vidal (Charles), président de l'association nationale des prisonniers de guerre et déportés de la famille judiciaire, Paris; 34 ans 3 mois de services civils et militaires.

Perrot (Gérard), vice-président de la fédération nationale des combattants, prisonniers de guerre 1939-1945, Seine-et-Oise.

Rety (Paul), vice-président de la section de l'U. M. R. A. C. de Corbeil-Essonnes; 35 ans de services civils et militaires.

Richard (Henri-François-Jean), président de la fédération départementale des anciens combattants et victimes de la guerre, Vendée; 45 ans 10 mois de services civils et militaires.

Rameaux (François), secrétaire général de la fédération des combattants républicains du Doubs; 39 ans 6 mois de services civils et militaires.

Jeanjean (Charles), président de la fédération des combattants républicains de l'Hérault; 56 ans de services civils et militaires.

Roumega (Jean-Paul-Emile), trésorier de la fédération des plus grands invalides des Basses-Pyrénées; 42 ans 1 mois de services civils et militaires.

Lescop (Michel), trésorier départemental des blessés du poumon du Finistère; 37 ans 6 mois de services civils et militaires.

Sabouraud (Auguste), président de la fédération des blessés du poumon du Vaucluse; 33 ans de services civils et militaires.

Buchaillot (Raymond-Emile-Louis), administrateur fédéral, président de la section Paris, de Rhénanie, Ruhr et Tyrol; 30 ans de services civils et militaires.

Ninck (Jean-Maurice-Marie), président de la section de Nice des Fils des Tués; 25 ans 1 mois de services civils et militaires.

Barbier (Marcel-Charles), président de la section départementale du Pas-de-Calais des mutilés et réformés militaires; 31 ans 8 mois de services civils et militaires.

Lacroix (Lucien-Emile), administrateur de la fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, évadés et otages 1914-1918, Isère; 45 ans 9 mois de services civils et militaires.

Weulf (Jacques-Maurice-Jean), ancien combattant, Paris; 29 ans 5 mois de services civils et militaires.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 51-1001 du 4 août 1951 portant statut des ouvriers du service des études et recherches du ministère de l'industrie et du commerce (laboratoire central des services chimiques de l'Etat et annexe du Bouchet).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget, et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret du 26 février 1897 relatif à la situation du personnel civil d'exploitation des établissements militaires, modifié par le décret n° 45-1998 du 29 août 1945 et les textes subséquents,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret modifié du 26 février 1897 sont applicables aux personnels ouvriers du service des études et recherches (laboratoire central des services chimiques de l'Etat et annexe du Bouchet) du ministère de l'industrie et du commerce.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

PIERRE MÉTAYER.

Valeur de l'index gazier correspondant aux conditions économiques du deuxième trimestre 1951.

La valeur de l'index gazier correspondant aux conditions économiques du deuxième trimestre 1951, constatée par le conseil supérieur de l'électricité et du gaz, est égale à 125.

Cette valeur de l'index est appliquée à partir du 1er août 1951.

La base 100 de l'index correspond aux conditions économiques du troisième trimestre 1950.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Suspension de décision de la commission nationale des tarifs.

Par arrêtés du 26 juillet 1951, ont été suspendues comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, les décisions prises par la commission nationale des tarifs prévue à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 au cours de sa réunion du 26 juillet 1951 d'approuver les tarifs d'honoraires inclus dans les conventions et avenants intervenus entre:

1° Le syndicat des médecins de l'Aisne et la caisse régionale de sécurité sociale de Lille;

2° Le syndicat des médecins du Gard et la caisse régionale de sécurité sociale de Montpellier;

3° Le syndicat des médecins de l'Oise et la caisse régionale de sécurité sociale de Paris;

4° Le syndicat des médecins de Seine-et-Marne et la caisse régionale de sécurité sociale de Paris;

5° Le syndicat des médecins d'Eure-et-Loir et la caisse régionale de sécurité sociale de Paris;

6° Le syndicat des médecins du Morbihan et la caisse de sécurité sociale de Nantes;

7° Le syndicat des médecins des Deux-Sèvres et la caisse régionale de sécurité sociale de Limoges;

8° Le syndicat des médecins du Finistère et la caisse régionale de sécurité sociale de Rennes;

9° Le syndicat des chirurgiens dentistes du Puy-de-Dôme et la caisse régionale de sécurité sociale de Clermont-Ferrand;

10° Le syndicat des chirurgiens dentistes des départements du Rhin et de la Moselle et la caisse régionale de sécurité sociale de Strasbourg;

11° Le syndicat des chirurgiens dentistes de la Loire (circonscription de la caisse primaire de Roanne) et la caisse régionale de sécurité sociale de Lyon.

Circulaire n° 131 S.S. du 26 juillet 1951 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission nationale des tarifs prévue à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 a, au cours de sa réunion du 28 juillet 1951, pris un certain nombre de décisions intéressant les tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux.

La commission nationale a décidé, en effet, d'approuver les tarifs inclus dans les conventions ou avenants intervenus entre les caisses régionales de sécurité sociale et les syndicats de médecins qui figurent dans le tableau ci-annexé.

Je vous rappelle que, conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 modifiée « les décisions de la commission nationale deviennent exécutoires à l'expiration d'un délai de quinze jours, à compter de leur date » soit, en l'espèce, le 9 août 1951.

Je vous serais obligé de vouloir bien porter les décisions qui précèdent à la connaissance des caisses de sécurité sociale de votre circonscription et leur donner le maximum de publicité.

PAUL BACON.

Tableau des tarifs médicaux conventionnels approuvés par la commission nationale des tarifs.

	C.	V.	V. D.	V. N.	P. C.	K.	ACCOUCHEMENT Simple.	ACCOUCHEMENT Gémellaire	I. K.	DATE D'EFFET
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
Ardennes	»	»	»	»	»	200	»	»	»	9 août 1951.
Aveyron	300	350	600	900	200	200	7.000	8.500	»	9 août 1951.
Finistère	300	350	550	800	200	200	7.000	7.500	30	9 août 1951.
Bas-Rhin	»	»	»	»	»	»	»	»	32 montagne.	9 août 1951.
Vendée	300	350	600	800	200	200	7.000	7.500	30	9 août 1951.
Bouches-du-Rhône	Soins en clinique privée: Honoraire forfaitaire journalier ..... 1/3 C. (1) Acte de chirurgie et de spécialités ..... K. (1) Soins à la maison de repos pour dilatés bronchiques « La Bonne Jeanne », à la Gastaude: Honoraire forfaitaire journalier ..... 20 p. 100 C. (1) Actes de chirurgie ou de spécialités d'un coefficient égal ou supérieur à K. 5 ..... 50 p. 100 K. (1)									

(1) Fixé conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Rémunérations applicables au commissaire du Gouvernement à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories de personnels de l'Etat;

Vu la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 relative aux dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (réparation des dommages de guerre et construction), et notamment son article 10;

Vu le décret n° 51-834 du 2 juillet 1951 portant transformation d'emplois à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrêtent:

Art. 1er. — La rémunération afférente à l'emploi temporaire de commissaire du Gouvernement à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme est fixée ainsi qu'il suit:

ÉCHELONS	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE
	francs.
3e échelon	1.338.000
2e échelon	1.300.000
1er échelon	1.243.000

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet du 1er juin 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1951.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BORDAZ.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
PIERRE CHAMBON.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêtés du 10 juillet 1951:

Ont été nommés receveurs de 1re classe et titularisés dans le grade correspondant, les receveurs de 2e classe désignés ci-après:

A Hirson: M. Wanner, de Molsheim.

A Libourne: M. Faury, de Gérardmer.

A Paris-50: M. Menvielle, de Paris-69.

A Paris-91: M. Perrier, de Malakoff.

A été mise à la disposition du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 août 1951, pour servir en Afrique occidentale française: Mme Chauvet, agent d'exploitation à Thouars.

Listes d'aptitude et tableaux d'avancement de grade (administration centrale).

Ont été inscrits aux listes d'aptitude ou tableaux d'avancement de grade ci-après:

LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI D'ADMINISTRATEUR DE 3e CLASSE

a) *Liste additionnelle à la liste de 1947.*

(Candidat bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945.)

M. Dom, inspecteur principal, élève de l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones.

b) *Liste d'aptitude de 1951.*

MM. Amiel, Boyer, Cap, Marcoz, Zampa, Bosc, Dordain, Bense, Domercq, Echard, Boussarie et Goursolas, inspecteurs rédacteurs, élèves de l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones.

TABLEAU ADDITIONNEL AU TABLEAU D'AVANCEMENT DE 1944 (COMPLÉMENTAIRE, BREVETÉS) POUR LE GRADE DE SOUS-CHEF DE BUREAU

(Candidat bénéficiaire des dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945.)

M. Chery, rédacteur à l'administration centrale.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE DE 1951 POUR LES GRADES D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1re ET DE 2e CLASSE

1re *classe.*

Mme Volant, adjoint administratif de 2e classe.

2e *classe.*

Mme Leurin, adjoint administratif de 3e classe.

TABLEAU DE 1950 POUR LE GRADE DE CHEF OUVRIER A L'ADMINISTRATION CENTRALE

M. Acloque, ouvrier professionnel 2e catégorie, plombier zingueur.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret n° 51-1002 du 4 août 1951 modifiant le décret n° 2189 du 20 août 1943 relatif à l'organisation du personnel des inspecteurs de la navigation et du travail maritimes et des inspecteurs mécaniciens de la marine marchande.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la marine marchande, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret du 26 mars 1909, modifié, notamment par les décrets des 4 février 1930, 14 février 1937 et 20 août 1943, portant organisation du personnel des inspecteurs de la navigation et du travail maritimes et des inspecteurs mécaniciens de la marine marchande,

Décrète:

Art. 1er. — Est abrogée la modification apportée par le décret du 20 août 1943 au paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 2 du décret du 26 mars 1909.

Art. 2. — Le ministre de la marine marchande, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la marine marchande,
GASTON DEFFERRE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mercredi 8 août 1951.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat):

Gabon—Moyen-Congo (collège des citoyens de statut civil français). (M. Barrachin, rapporteur.)

Gabon (collège des citoyens de statut personnel). (M. Apithy, rapporteur.)

2. — Communication de M. le président du conseil désigné.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

S'il y a lieu, suite du débat ouvert par la communication de M. le président du conseil désigné.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

S'il y a lieu, suite du débat ouvert par la communication de M. le président du conseil désigné.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 8 août 1951.

N° 192. — Proposition de loi de M. Barrachin tendant à modifier les articles 13 et 14 de la loi n° 47-1733 du 5 septembre 1947 fixant le régime électoral pour les élections du conseil général de la Seine (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 311 (1). — Proposition de résolution de M. Zunino tendant à inviter le Gouvernement à permettre à la caisse nationale de crédit agricole d'accorder des prêts aux coopératives agricoles laitières pour l'achat de matériel et pour la mise en route des chaînes d'embouteillage sous le contrôle du génie rural (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 313 (1). — Proposition de résolution de M. Védrines tendant à inviter le Gouvernement à mettre en service des autorails pour le transport des voyageurs sur la ligne de chemin de fer de Moulins à Gannat, par la Ferté-Hauterive et Saint-Pourçain-sur-Sioule (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 314 (1). — Proposition de résolution de M. Védrines tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles avec la Société nationale des chemins de fer français pour organiser des haltes facultatives pour les autorails omnibus qui circulent entre Gannat et Montluçon, au passage des localités de Naves, Saint-Bonnet—Tison et Coutansouze (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 315. — Proposition de loi de M. Camphin tendant à assurer la garantie constitutionnelle du droit au travail des ouvriers mineurs licenciés à la suite de la fermeture de certains puits de mines (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 316 (1). — Proposition de loi de M. Marcel Noël tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 317 (1). — Proposition de loi de M. Marc Dupuy tendant à relever de 10 à 25 F la base d'imposition des attractions foraines et à exonérer de la taxe sur les spectacles certains divertissements forains (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 318 (1) — Proposition de loi de M. Goudoux tendant à la reconstruction de la ligne de chemin de fer entre Bort et Eygurande noyée par la retenue du barrage de Bort et à la continuité du trafic sur la ligne de chemin de fer Paris-Aurillac-Béziers (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 321. — Proposition de loi de M. Tourné tendant à intégrer les allocations aux grands invalides dans la pension principale en vue de réparer l'injustice dont sont victimes les pensionnés de guerre de 10 à 80 p. 100 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 333. — Rapport, fait au cours de la précédente législature, au nom de la commission de la justice, par M. de Moro-Giafferri, sur la proposition de loi de Mme Saunier, sénateur, tendant à réprimer la contrefaçon des créations des industries saisonnières de l'habillement et de la parure.

N° 340 (1). — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à la protection des animaux (renvoyée à la commission de la justice).

N° 341. — Proposition de résolution de M. René Schmitt tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles en faveur du financement des programmes de construction d'habitations à loyer modéré (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 343 (1). — Proposition de loi de M. Fernand Grenier tendant à rétablir la réduction de 50 p. 100 accordée autrefois par les compagnies de chemins de fer, aux sociétés musicales et chorales populaires d'amateurs se rendant dans les concours, festivals ou toute autre manifestation artistique (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 344. — Rapport, fait au cours de la précédente législature, par M. Gérard Duprat, au nom de la commission du travail, sur les propositions de loi tendant à supprimer les abattements de zones en matière de salaires, d'allocations familiales et d'allocations aux vieux travailleurs salariés.

N° 345. — Rapport, fait au cours de la précédente législature, par M. Patinaud, au nom de la commission du travail, sur les propositions de loi tendant à modifier la loi du 30 octobre 1946 sur les accidents du travail et maladies professionnelles de ladite législation.

N° 351 (1). — Proposition de résolution de Mme Rose Guérin tendant à inviter le Gouvernement à fixer sans délai les modalités d'attribution de l'indemnisation des pertes de biens instituées par les deux lois portant statut des déportés et internés résistants et politiques (renvoyée à la commission des pensions).

N° 352 (1). — Proposition de résolution de M. Signor tendant à inviter le Gouvernement à appliquer dans un esprit de large tolérance les dispositions des articles 59 et 74 du décret du 6 juin 1946 relatives aux autorisations de redoublement d'années d'études accordées aux élèves maîtres et élèves maîtresses des écoles normales primaires (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 353 (1). — Proposition de résolution de M. Cristofol tendant à inviter le Gouvernement à se conformer aux amendements adoptés par la précédente Assemblée le 3 avril 1951 et par le Conseil de la République le 19 avril 1951, afin: 1° d'améliorer sans retard le reclassement indiciaire des receveurs buralistes de 1re classe; 2° d'unifier les catégories dans la 2e classe (renvoyée à la commission des finances).

N° 354. — Proposition de loi de M. Cristofol tendant à modifier l'article 81 de l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 (code de la nationalité française), afin de permettre aux étrangers ayant acquis la nationalité française de pouvoir prendre part aux élections politiques (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 355 (1). — Proposition de loi de M. Cristofol tendant à la modification de l'article 82 du titre III de l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 « Code de la nationalité française » en vue de permettre l'inscription sur les listes électorales de l'épouse et des enfants majeurs de sexe féminin, des naturalisés, ayant droit à demander leur inscription sur les listes électorales, en application de l'article 82 de l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 357 (1). — Proposition de loi de M. Cristofol tendant à l'octroi d'une subvention de l'Etat à la régie autonome des transports en commun de la ville de Marseille pour lui permettre d'accorder des bonifications de tarifs aux familles nombreuses, aux mutilés du travail, aux chômeurs, étudiants et économiquement faibles (renvoyée à la commission des finances).

N° 358 (1). — Proposition de loi de M. Tourné tendant à inscrire dans le budget de 1952 les crédits nécessaires au payement d'un pécule de 400 francs par mois de captivité aux anciens prisonniers de guerre, qui ne percevaient durant la captivité ni solde ni traitement (renvoyée à la commission des pensions).

N° 360 (1). — Proposition de résolution de M. Jean-Paul Palewski tendant à inviter le Gouvernement à faciliter la création et le développement à Paris d'une cité internationale des arts (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 362 (1). — Proposition de loi de M. Cristofol tendant à appliquer aux receveurs-buralistes de 2e classe le décret du 23 août 1950 relatif à la fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, dont le bénéfice a été étendu aux fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Etat par le décret n° 50-1358 du 31 octobre 1950 (renvoyée à la commission des finances).

N° 365. — Rapport, fait au cours de la précédente législature, par M. Minjoz, au nom de la commission du suffrage universel, sur les propositions de loi tendant à l'abrogation de certaines dispositions de l'ordonnance du 14 août 1945 modifiant le décret organique du 2 février 1932 relatif à l'élection des députés au corps législatif et à l'amnistie de certaines condamnations.

N° 129. — Proposition de loi formulée par M. Durand-Réville et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à déterminer la situation, au point de vue fiscal, des sociétés exerçant leur activité dans diverses parties de l'Union française, soumises à des législations fiscales différentes (renvoyée à la commission des finances).

N° 416. — Proposition de loi de M. Diop Ousmane Socé transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à rendre applicable aux territoires d'outre-mer la loi n° 48-178 du 2 février 1948, portant aménagement de certaines dispositions de la réglementation des changes et, corrélativement, de certaines dispositions fiscales (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 417. — Proposition de loi de M. Diop Ousmane Socé transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à garantir les droits fonciers des indigènes en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 497. — Rapport fait au cours de la précédente législature au nom de la commission de la reconstruction par M. Midol, sur le projet de loi relatif à la réparation des dommages de guerre subis par la Société nationale des chemins de fer français.

N° 498. — Rapport fait au cours de la précédente législature, au nom de la commission du travail, par M. Beugniez, sur la proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

N° 507. — Proposition de loi de M. Isorni tendant à l'amnistie des faits dits de collaboration et à la suppression de l'indignité nationale (renvoyée à la commission de la justice).

N° 513. — Rapport fait au cours de la précédente législature, au nom de la commission de la marine marchande, par M. Gouge, sur la proposition de loi tendant à faire attribuer des appareils de prothèse, à titre gratuit, aux mutilés du travail inscrits maritimes.

N° 514. — Rapport fait au cours de la précédente législature, au nom de la commission de la marine marchande, par M. René Schmitt, sur la proposition de loi tendant à modifier le dernier alinéa de l'article 1er de la loi du 20 décembre 1919 relative à l'organisation et à l'unification du régime d'assurance des marins.

N° 515. — Rapport fait au cours de la précédente législature, au nom de la commission de la marine marchande, par M. Yvon, sur la proposition de loi tendant à définir l'exercice du droit de pêche des inscrits maritimes sur les étangs salés appartenant à des collectivités locales ou à des particuliers.

N° 582. — Proposition de loi de M. Hénault tendant à modifier l'article 45 de la loi du 21 février 1926 concernant la franchise accordée aux bouilleurs de cru (renvoyée à la commission des finances).

N° 597 (1). — Proposition de résolution de M. Tourné tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide, et cela de toute urgence, aux nouveaux sinistrés de la grêle des Pyrénées-Orientales (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Vérification des pouvoirs.

Dans sa séance du vendredi 3 août 1951, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de MM. Baylet (Tarn-et-Garonne), Brault (Oise), Duveau (Madagascar), Lacaze (Tarn-et-Garonne), Laplace (Tarn-et-Garonne), Legendre (Oise), Magendie (Côte française des Somalis), Mercier (André) (Oise), Molinatti (Cameroun), Patria (Oise), Prache (Oise), Ranaivo (Madagascar), Raveloson (Madagascar), Velonjara (Madagascar).

Assemblée consultative européenne.

Dans sa séance du vendredi 3 août 1951, l'Assemblée nationale a proclamé membres suppléants représentant la France (métropole, Algérie, départements d'outre-mer) à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe:

MM. P.-O. Lapie, Minjoz, Hettier de Boislambert, Alfred Krieger, Triboulet, Edouard Bonnefous, de Félice, de Moustier, Pupat, Charpentier, Bichet,

et, comme représentant des territoires d'outre-mer:

M. Silvandre.

Au cours de sa séance du vendredi 3 août 1951, l'Assemblée nationale a été informée que MM. Le Bail et Gérard Jaquet renoncent au mandat qui leur avait été confié de représenter, comme membres titulaires, la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du 7 août 1951, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Labrousse membre de la commission des affaires économiques;

2° M. Fouques-Duparc membre de la commission des boissons, en remplacement de M. Deliaune;

3° M. Fouchet membre de la commission de l'intérieur, en remplacement de M. Moatti;

4° M. Bouret (Henri) membre de la commission de la marine marchande et des pêches, en remplacement de M. Ranaivo;

5° MM. Lecanuet, Lenormand et Moatti (Maurice) membres de la commission de la presse, en remplacement de Mlle Dienesch, de MM. Delmotte et Fouques-Duparc;

6° MM. Delmotte et Dronne membres de la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, en remplacement de MM. Bouret (Henri) et Fouchet.

Nomination de membres de commissions extraparlementaires.

Dans sa séance du 7 août 1951, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Ramonet pour la représenter au sein de la commission chargée de statuer sur l'éligibilité de tous les membres du Conseil économique et la régularité de leur désignation;

2° MM. Gaborit, Gavini, Michaud, Reeb, de Saivre et René Schmitt pour la représenter au sein de la commission supérieure du crédit maritime mutuel.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mardi 7 août 1951.

Présents. — MM. Barbier, Cayeux, Charret-Tomasi, Conombo, Fredet (Maurice), Frugier, Grousseaud, Mme de Lipkowski, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Noël (Marcel) (Aube), Olmi, Raingeard.

Convocations de commissions.

Rectificatif et additif.

La réunion prévue pour le mercredi 8 août 1951 est reportée au jeudi 9 août 1951, à quinze heures trente, avec l'ordre du jour suivant:

I. — Désignation d'un membre devant représenter la commission au sein de la commission consultative de la viticulture (art. 3 du décret du 21 décembre 1944 modifié).

N. B. — Date limite pour notification au Gouvernement: 10 août 1951.

II. — Notification d'un projet de décret portant transfert de crédits et d'autorisations de programme à l'intérieur de la section marine du budget de la défense nationale pour l'exercice 1951 (exécution du premier alinéa de l'art. 9 de la loi n° 51-29 du 8 janvier 1951).

III. — Demande de pouvoirs d'enquête.

IV. — Nomination de deux délégués au comité directeur du F. I. D. E. S.

V. — Désignation de rapporteurs en remplacement de M. Dusseaulx.

VI. — Dépôt des candidatures pour les deux organismes extra-parlementaires suivants:

Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics;

Commission de contrôle de la circulation monétaire.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 9 août 1951, à dix heures (local de la commission n° 219):

I. — Nomination du rapporteur du projet de loi portant revision de la Constitution que l'Assemblée nationale doit élaborer après l'adoption le 30 novembre 1950 par l'Assemblée et le 25 janvier 1951 par le Conseil de la République, de la résolution décidant la revision de certains articles de la Constitution.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

Les propositions de résolution (n°s 134 et 506) de M. Le Roy Ladurie et de M. Alfred Coste-Floret tendant à la revision de la Constitution;

Les propositions de résolution (n°s 261, 275, 375 et 376) de M. Jean-Moreau, de M. Delachenal et de M. Minjoz tendant à modifier le règlement;

La proposition de loi (n° 273) de M. Caillavet concernant le renouvellement des membres de l'Assemblée de l'Union française élus par les représentants de l'Assemblée nationale;

Les propositions de loi (n°s 88 et 398) de M. Monichon, sénateur et de M. Defos du Rau relatives à l'élection des députés de l'Assemblée nationale;

La proposition de loi (n° 335) de M. Guiguen organisant le vote par procuration des ouvriers agricoles saisonniers.

III. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 335) de M. Guiguen organisant le vote par procuration des ouvriers agricoles saisonniers.

IV. — Rapport de M. Bardoux sur les propositions de résolution (n°s 91, 123 et 240) de M. Bardoux, de M. Jean-Paul Palewski et de M. Lecourt tendant à modifier et à compléter le règlement de l'Assemblée nationale.

V. — Rapport de M. Defos du Rau sur l'élection de la Haute Cour de justice.

VI. — Questions diverses.

La commission des immunités parlementaires se réunira le jeudi 9 août 1951, à dix-huit heures (local de la commission n° 255):

I. — Examen des demandes en autorisation de poursuites (n°s 201, 269, 384, 404).

II. — Questions diverses.

CONVOCATIONS RECTIFIÉES

Les réunions de la commission des affaires étrangères prévues pour le mercredi 8 août 1951, à dix heures et à quinze heures, sont reportées au jeudi 9 août (mêmes heures, même local, mêmes ordres du jour).

La réunion de la commission des boissons prévue pour le mercredi 8 août 1951, à dix heures, est reportée au jeudi 9 août (même heure, même local):

Additif à l'ordre du jour.

III. — Election d'un secrétaire.

IV. — Nomination d'un membre de la sous-commission de revision du statut viticole.

La réunion de la commission des moyens de communication et du tourisme prévue pour le mercredi 8 août 1951, à seize heures, est reportée au jeudi 9 août, à quinze heures (local n° 211):

Additif à l'ordre du jour.

I *bis*. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 231) de M. Faraud portant statut du personnel navigant de l'aéronautique civile;

La proposition de loi (n° 555) de M. Mora tendant à accorder aux tuberculeux en traitement dans les établissements de cure, à leurs familles et aux personnes désignées par les malades: 1° la réduction de 50 p. 100 sur les tarifs de chemins de fer; 2° la franchise postale; 3° les tabacs d'hospice.

II *bis* — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 261) de M. Jean-Moreau tendant au rétablissement de la commission de l'aéronautique.

V. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 285) de M. Estradère tendant à surseoir à l'augmentation des tarifs du métro et des autobus et à résorber le déficit de la Régie autonome des transports parisiens.

VI. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 555) de M. Mora tendant à accorder aux tuberculeux en traitement dans les maisons de cure et à leurs familles: 1° la réduction de 50 p. 100 sur les tarifs de chemins de fer; 2° la franchise postale; 3° les tabacs d'hospice.

VII. — Nomination de trois commissaires pour faire partie du conseil supérieur des transports.

VIII. — Nomination de deux commissaires pour faire partie du centre national du tourisme.

La réunion de la commission de la production industrielle prévue pour le mercredi 8 août 1951, à dix heures trente, est reportée au jeudi 9 août (même heure, même local).

Additif à l'ordre du jour.

Nomination de membres du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie.

Nomination de membres du conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

La réunion de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre prévue pour le mercredi 8 août 1951, à onze heures, aura lieu le même jour, à quatorze heures quinze (même local).

Ordre du jour rectifié.

I. — Examen du rapport de M. Triboulet sur l'avis du Conseil de la République (n° 24) concernant la proposition de loi relative aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires.

II. — Questions diverses.

La réunion de la commission des territoires d'outre-mer prévue pour le mercredi 8 août 1951, à quinze heures, est reportée au jeudi 9 août (même local, même heure, même ordre du jour).

La réunion de la commission du travail et de la sécurité sociale prévue pour le mercredi 8 août 1951, à seize heures, est reportée au jeudi 9 août (même heure, même ordre du jour).

ANNULATIONS DE CONVOCATIONS

La réunion de la commission des affaires économiques prévue pour le mercredi 8 août 1951, à quinze heures, est annulée.

La réunion de la commission de la défense nationale prévue pour le mercredi 8 août 1951, à dix heures, est annulée.

La réunion de la commission de l'intérieur prévue pour le mercredi 8 août 1951, à seize heures, est annulée.

La réunion de la commission des pensions prévue pour le mercredi 8 août 1951, à quinze heures trente, est annulée.

Convocations de bureaux.

Le 6e bureau se réunira le jeudi 9 août 1951, à onze heures trente (local de la commission de l'intérieur, n° 207):

Examen des opérations électorales:

De la Nouvelle-Calédonie (M. Simonnet, rapporteur);

Du Moyen-Congo (M. Conombo, rapporteur).

La réunion du 1er bureau prévue pour le mercredi 8 août 1951, à onze heures, est reportée au jeudi 9 août, à quatorze heures trente (local de la commission de l'éducation nationale, n° 262):

Additif à l'ordre du jour.

III. — Examen des opérations électorales du territoire de Belfort.

Réunions de commissions du mercredi 8 août 1951.

7e bureau: examen des opérations électorales du département d'Oran, à quatorze heures trente. — Local n° 255.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à quatorze heures. — Local n° 220.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à onze heures. — Local n° 208.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Réunions de commissions du mercredi 8 août 1951.

Commission des finances, à dix heures quarante-cinq. — Local de la commission.

Sous-commission « Entreprises nationalisées », à quinze heures. — Local de la commission des finances.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Commission des affaires culturelles.

Séance du mardi 7 août 1951.

Présents. — MM. Ahmed Kotoko, Bégarra, Bouda, Bui The Phuc, Griaule, Scelles, Kemajou, Mlle Le Ber, M. Bidet, Mme Malroux, MM. Sar Diawar, Phumbania, Mme la princesse Yukanthor.

Excusés. — M. Cianfarani, Raphaël-Leygues.

Suppléants. — M. Griaule (de M. Bilavarn), M. Scelles (de M. Paul Catrice), M. Begarra (de M. Messaï Taïeb).

Commission des affaires économiques.

Séance du mardi 7 août 1951.

Présents. — MM. Aubert, Meyer, Tran Van Thi, Tran Thien Vang.

Excusés. — MM. Charlier, Ebédé, Egretaud, Gaignard, Georges, Giard, Gueye Momar Djim, Laforest, Léon Robert, Lhuillier, Mignot, Mitterrand, Montrat, René Moreux, Nguyen Huu Thuan, Reverbori, Schmitt, Sim Var, Souvannavong Pheng, Tétau, Thémia, Vanier.

Suppléants. — M. Sylvestre (de M. Boussenot), M. Chekkal Daho (de M. Pieri), M. Abdesselam (de M. Polycarpe), M. Aubert (de M. Rosfelder).

Convocation de commission.

La commission des affaires financières se réunira le jeudi 9 août 1951, à seize heures, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Examen du projet de rapport de M. Sylvestre sur les demandes d'avis (nos 92, 93, 94, année 1951) concernant les rentes viagères dans divers territoires d'outre-mer.

II. — Examen de l'avis de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 266, année 1950) concernant la caisse de soutien du coton.

III — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 30 juillet au 6 août 1951 :

1° Notes et études documentaires.

N° 1501. — Le remembrement rural en France..... 130 F.
N° 1506. — Le plan quinquennal soviétique d'après-guerre (programme et bilan) ..... 170 F.
N° 1507. — Résumé des travaux de la 5e session de l'assemblée générale des Nations Unies (9 septembre 1950-1er février 1951) ..... 90 F.
N° 1508. — Un document sur le nationalisme dans le Japon d'après guerre..... 35 F.
N° 1509. — Le Guatemala ..... 50 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 2.800 F; un an, 5.500 F.

2° Chroniques étrangères.

N° 108. — U. R. S. S..... 45 F.

Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 200 F; un an, 380 F.

3° Articles et documents.

N° 2203. — Orient Occident (*L'Iraq et le conflit anglo-iranien. — La Turquie et les pays arabes*)..... 35 F.
N° 2204. — Europe orientale (*La ligne Oder-Neisse. — Le travail des « agitateurs » en Tchécoslovaquie*).... 20 F.
N° 2205. — U. R. S. S. (*Du passé et du présent: les relations anglo-russes. — Littérature et idéologie*)..... 20 F.
N° 2206. — Europe occidentale (*La Belgique, l'Allemagne et la Flandre. — Sur l'envoi en Allemagne d'un contingent des Pays-Bas*)..... 20 F.
N° 2207. — Commonwealth britannique (*L'Afrique centrale britannique. — Les revenus privés en Grande-Bretagne*) ..... 20 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 1.600 F; un an, 3.000 F

4° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 187 du 31 juillet présente notamment: l'évolution des réserves monétaires dans le monde en 1950. — Le marché de la laine.
Le numéro ..... 30 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 775 F; un an, 1.500 F.

5° Bulletin hebdomadaire de statistique.

N° 170 du 4 août présente notamment en variétés statistiques: les indices trimestriels des prix de détail.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: six mois, 520 F; un an, 1.000 F.

Vente au numéro (à l'exception du *Bulletin hebdomadaire de statistique*) et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 9060 98).

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels, JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	6 août — Cours relevés après Bourse	DEVISES	7 août 1951 — Cours relevés avant Bourse	7 août 1951 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
703 125	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	702 75 .....
1221 75	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1222 .. ..
8067 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8067 50 .....
164 10	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	163 60 .....
332 50	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	332 30 .....

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1950

ACTIF

Caisse			1.078.520.338
Effets à recevoir			»
Comptes courants.	Dépôts et consignations	49.667.259.354	109.545.272.422
	Caisses d'épargne	9.275.145.943	
	Caisse nationale d'assurances sur la vie	49.839.652	
	Retraites ouvrières	169.687.617	
	Caisse nationale d'épargne	30.141.793.585	
	Assurances sociales	2.203.192.710	
	Sécurité sociale	18.038.353.561	
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	Dépôts et consignations	45.029.443.396	96.368.339.396
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	1.080.000.000	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	1.575.000.000	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	46.518.446.000	
	Fonds provenant des cotisations d'assurances sociales	200.000.000	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	1.935.450.000	
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	Dépôts et consignations	22.461.813.737	173.583.042.749
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	2.697.573.386	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	1.864.469.165	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	146.559.186.461	
Prêts.	Dépôts et consignations	16.248.247.127	124.116.589.765
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	311.978.981	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	1.311.141.454	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	106.245.222.203	
Placements immobiliers (dépôts et consignations)			549.053.755
Immeubles de la direction générale et de ses succursales			63.447.534
Correspondants. — Préposés, L/C de règlement			207.432.720
Comptes d'ordre.	Opérations restant à constater	4.822.901.580	5.311.847.903
	Avances sur pensions de l'Etat. — Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne	115.136.839	
	Divers	373.809.484	
Charges			1.121.502.827
Total de l'actif			511.945.049.409

Vu et approuvé par la commission de surveillance:
Signé: JOSEPH DENAIS, H. DE BLETTERIE, A. BISSON, CH. BRASART, J. AUTISSIER.

Vu et vérifié par le membre de la commission, délégué:
Signé: JEAN SAVIN.

Paris, le 17 mai 1951.

Le directeur général,
Signé: JEAN WATTEAU.

Pour copie certifiée conforme:
Le secrétaire général,
Signé: H. DE LÉOBARDY.

PASSIF

Consignations			25.339.965.822
Dépôts divers			46.248.465.874
Sociétés mutualistes			4.222.749.580
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne			5.679.333.112
Caisses d'épargne ordinaires			303.735.994.600
Assurances sociales. — Produit des cotisations d'assurances sociales et de la contribution spéciale des employeurs			315.922.319
Sécurité sociale et assurances sociales agricoles			14.839.797.635
Créditeurs divers.	Caisse nationale d'assurances sur la vie	659.639.806	71.417.937.578
	Caisse nationale d'assurances sur la vie. — Retraites ouvrières	156.248.769	
	Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes (en liquidation)	27.051.828	
	Fonds de garantie (France, Maroc et Tunisie)	23.545.133	
	Fonds agricole de majoration des rentes (loi du 16 mars 1943)	2.425.182.002	
	Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents	2.056.985	
	Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine	1.202.297.234	
	Caisse nationale d'épargne	30.111.793.585	
	Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	2.786.237.745	
	Caisse de retraites de la France d'outre-mer	256.835	
	Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale (loi du 30 mars 1928, art. 5)	10.723.746	
	Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale (loi du 30 mars 1928, art. 3)	57.320.490	
	Fonds spécial de garantie pour remboursements de prêts aux invalides de guerre	5.162.470	
	Caisses de sécurité sociale	16.972.104.331	
	Caisses d'assurances sociales	2.325.978.626	
	Subventions allouées aux organismes d'H. B. M. (art. 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945)	157.263	
	Fonds spécial de rééducation professionnelle des mutilés du travail	2.515.145	
	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales	7.936.738.221	
	Fonds national de compensation (allocations familiales, loi du 29 juillet 1939)	335.656.515	
	Fonds de solidarité des employeurs (accidents du travail résultant de faits de guerre — loi du 24 octobre 1940)	30.886.057	
	Fonds de majoration des rentes (loi du 3 avril 1942)	4.053.815.339	
	Fonds de prévoyance des sports aériens	3.414.833	
	Fonds de prévoyance des blessés de guerre victimes d'accidents du travail	3.233.609	
	Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances	7.001.467	
	Fonds de majoration des rentes de la C. N. A. V. et des sociétés mutualistes	3.138.862.195	
	Divers, L/c d'intérêts échus et exigibles	908.338.940	
	Remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat :		
	Aux sociétés de crédit immobilier	146.591.063	
	Aux offices, sociétés et fondations d'habitations à bon marché	243.422.333	
	Pour la construction d'immeubles à loyer moyen (art. 28 de la loi du 13 juillet 1928)	»	
	Aux départements (loi du 30 décembre 1928, art. 142 — Chemins vicinaux et adductions d'eau potable)	18.557.761	
	Pour la construction d'habitations à bon marché améliorées (art. 5 de la loi du 28 juin 1930)	»	
	Aux offices, sociétés et fondations d'habitations à bon marché (loi du 3 septembre 1947)	2.354.841	
	Divers, L/c de provisions pour le payement d'impôts	5.933.495	
	Produits de la déchéance trentenaire	718.889	
	Divers, L/c d'avances restituables (immeubles)	26.395.674	
	Direction générale s/c de prélèvements sur les dépenses administratives	2.038.473	
	Direction générale s/c de prélèvements sur pensions et rentes viagères	832.605	
	Remboursements sur avances au Trésor (loi du 11 octobre 1940)	95.747.579	
	Remboursements sur prêts effectués pour le c/ du Trésor aux collectivités et établissements publics	31.500.946	
	Provisions pour couverture de risques résultant de l'application de l'ordonnance du 28 août 1945	627.500.000	
	Direction générale s/c de prélèvements effectués au titre de la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques	124.750	
Correspondants. — Préposés, L/c de règlement			17.129.691.553
Comptes d'ordre et divers.	Opérations restant à constater	4.890.299.358	7.168.198.600
	Caisse nationale d'épargne, s/c d'avances sur pensions de l'Etat	115.136.839	
	Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance :		
	Dépôts et consignations	790.391.670	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	13.500.000	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	32.812.500	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	898.691.954	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	23.400.000	
	Recouvrements sur placements effectués par le fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales (décret du 15 mai 1931)	152.278.647	
	Provisions pour le service des bonifications d'intérêts (fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne)	15.591.730	
	Divers	236.095.902	
Comptes de réserve.	Réserve générale d'amortissement	850.000.000	2.463.344.880
	Réserve spéciale d'amortissement (dépôts et consignations)	221.959.703	
	Réserve spéciale d'amortissement (fonds provenant des sociétés mutualistes)	47.981.306	
	Réserve provisionnelle	608.069.837	
	Réserve immobilière	63.447.534	
	Fonds d'amortissement des immeubles de placement	221.886.500	
	Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen terme	450.000.000	
Produits	Dépôts et consignations	3.065.400.574	10.383.647.856
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	154.574.171	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	117.527.363	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	7.009.382.248	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	36.763.500	
Total du passif			511.945.049.409

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIÉTÉ NORMANDE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 41.250.000 F

SIÈGE SOCIAL : 52, RUE SAINT-GABRIEL, A CAEN

R. C. : Caen n° 760.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 80 obligations 3 3/4 0/0 1945 dont le quatrième amortissement est prévu pour le 1er septembre 1951.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en juillet 1951.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 3 3/4 0/0 1945 sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
56 à 60	1948	1.966 à 970	1949	2.321 à 325	1948
91 à 95	1948	2.081 à 085	1949	2.501 à 505	1948
626 à 630	1949	2.146 à 150	1948	2.966 à 970	1949
1.201 à 205	1949	2.156 à 160	1949	2.981 à 985	1949

Société Française de Fonderies et Aciéries Electriques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 14.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 6, RUE HENRI-ROCHEFORT, A AIX-LES-BAINS

R. C. : Chambéry n° 6964 ; R. P. : Savoie n° 213.

Relevé des obligations 6 0/0 1933 de 1.000 F amorties par anticipation au 15 novembre 1951.

19	20	24	25	26	650	651	652	656	657
27	28	41	43	44	658	670	671	672	674
45	46	51	52	53	677	679	680	681	682
54	55	57	67	69	683	684	719	720	721
73	74	76	77	78	722	723	728	730	733
95	96	97	99	101	735	736	737	713	744
102	103	129	133	134	745	759	760	763	764
136	137	138	139	140	765	767	768	772	779
143	144	145	147	148	781	782	784	785	829
149	150	151	152	156	831	832	833	845	848
163	164	168	169	170	889	905	906	907	908
171	172	173	174	175	912	913	915	926	931
177	178	179	180	184	932	933	938	953	954
185	194	195	211	212	955	1.014	1.015	1.016	1.017
213	214	215	216	217	1.018	1.020	1.026	1.029	1.030
219	221	222	224	225	1.071	1.072	1.074	1.075	1.076
226	227	231	232	233	1.077	1.078	1.080	1.082	1.083
234	235	239	240	241	1.084	1.085	1.091	1.102	1.103
243	244	245	246	256	1.107	1.108	1.109	1.125	1.130
262	263	264	265	266	1.133	1.134	1.135	1.137	1.138
267	268	279	281	284	1.140	1.144	1.146	1.150	1.151
286	288	293	330	331	1.152	1.156	1.157	1.158	1.159
333	334	337	338	339	1.162	1.163	1.165	1.166	1.167
340	341	345	346	348	1.168	1.174	1.176	1.177	1.182
349	350	351	353	354	1.183	1.185	1.191	1.192	1.215
477	478	479	484	485	1.217	1.218	1.219	1.220	1.221
487	489	492	493	549	1.223	1.229	1.230	1.232	1.245
553	554	555	556	557	1.247	1.248	1.249	1.250	1.252
558	561	562	563	575	1.258	1.259	1.267	1.269	1.271
579	582	623	633	635	1.273	1.275	1.276	1.277	1.281
636	637	638	639	641	1.282	1.283	1.292	1.293	1.294
642	643	645	648	649	1.296	1.298	1.307	1.314	1.317
1.318	1.320	1.323	1.330	1.331	2.360	2.361	2.362	2.363	2.364
1.333	1.339	1.340	1.365	1.377	2.365	2.366	2.367	2.368	2.376
1.417	1.418	1.419	1.420	1.421	2.377	2.378	2.381	2.382	2.383
1.422	1.423	1.424	1.425	1.426	2.384	2.385	2.407	2.408	2.409
1.427	1.428	1.429	1.430	1.431	2.410	2.413	2.414	2.415	2.416
1.432	1.433	1.434	1.435	1.436	2.417	2.418	2.419	2.421	2.422
1.437	1.438	1.439	1.440	1.441	2.423	2.424	2.425	2.426	2.427
1.442	1.451	1.452	1.453	1.454	2.429	2.430	2.432	2.433	2.434
1.464	1.468	1.474	1.475	1.479	2.441	2.444	2.445	2.446	2.447
1.480	1.485	1.486	1.490	1.491	2.449	2.450	2.452	2.454	2.457
1.501	1.502	1.504	1.506	1.508	2.458	2.459	2.460	2.464	2.465
1.509	1.511	1.512	1.513	1.514	2.467	2.470	2.471	2.473	2.475
1.517	1.518	1.519	1.520	1.521	2.476	2.479	2.481	2.482	2.484
1.524	1.525	1.527	1.528	1.529	2.485	2.486	2.487	2.488	2.489
1.531	1.532	1.533	1.534	1.535	2.490	2.493	2.494	2.495	2.496
1.536	1.537	1.538	1.539	1.541	2.499	2.500	2.511	2.512	2.513
1.542	1.544	1.545	1.546	1.547	2.514	2.515	2.516	2.518	2.529
1.550	1.551	1.552	1.553	1.554	2.530	2.553	2.554	2.555	2.556
1.555	1.556	1.558	1.559	1.560	2.557	2.558	2.559	2.560	2.561
1.563	1.564	1.565	1.566	1.567	2.563	2.564	2.565	2.566	2.567
1.568	1.570	1.571	1.572	1.573	2.568	2.569	2.570	2.572	2.573
1.574	1.581	1.582	1.583	1.584	2.574	2.575	2.576	2.577	2.578
1.585	1.606	1.607	1.611	1.613	2.579	2.580	2.581	2.582	2.597
1.614	1.620	1.621	1.624	1.625	2.598	2.599	2.600	2.601	2.603
1.626	1.627	1.628	1.630	1.631	2.604	2.605	2.606	2.607	2.617
1.632	1.637	1.639	1.640	1.642	2.618	2.619	2.620	2.621	2.622
1.644	1.646	1.647	1.648	1.649	2.623	2.625	2.626	2.627	2.628
1.653	1.655	1.656	1.657	1.659	2.629	2.630	2.631	2.632	2.633
1.661	1.662	1.663	1.678	1.680	2.634	2.635	2.636	2.637	2.651
1.681	1.682	1.683	1.686	1.687	2.652	2.653	2.654	2.655	2.656
1.690	1.691	1.692	1.693	1.717	2.657	2.658	2.659	2.660	2.661
1.725	1.727	1.728	1.730	1.731	2.662	2.667	2.668	2.669	2.670
1.732	1.733	1.735	1.736	1.752	2.671	2.672	2.676	2.677	2.679
1.753	1.754	1.757	1.761	1.764	2.680	2.681	2.683	2.684	2.685
1.808	1.809	1.810	1.812	1.813	2.687	2.688	2.689	2.690	2.691
1.814	1.815	1.817	1.818	1.819	2.692	2.693	2.694	2.696	2.697
1.821	1.831	1.832	1.833	1.834	2.698	2.699	2.700	2.705	2.706
1.836	1.838	1.839	1.843	1.847	2.707	2.708	2.709	2.711	2.712
1.850	1.852	1.853	1.854	1.855	2.713	2.714	2.715	2.716	2.717
1.857	1.858	1.859	1.861	1.863	2.721	2.723	2.724	2.725	2.726
1.866	1.868	1.869	1.870	1.873	2.727	2.728	2.729	2.730	2.734
1.878	1.882	1.883	1.886	1.923	2.735	7.736	2.737	2.738	2.739
1.924	1.931	1.933	1.934	1.935	2.745	2.746	2.747	2.749	2.750
1.936	1.937	1.938	1.946	1.956	2.752	2.753	2.754	2.757	2.758
1.957	1.960	1.962	1.963	1.964	2.759	2.760	2.761	2.762	2.763
1.967	1.972	1.974	1.976	1.981	2.764	2.767	2.768	2.774	2.775
1.985	1.988	2.012	2.013	2.014	2.776	2.779	2.780	2.781	2.782
2.015	2.016	2.017	2.018	2.021	2.783	2.784	2.785	2.786	2.789
2.024	2.025	2.026	2.027	2.028	2.794	2.795	2.796	2.809	2.810
2.029	2.030	2.034	2.035	2.038	2.811	2.812	2.813	2.815	2.816
2.039	2.040	2.041	2.042	2.044	2.817	2.818	2.819	2.820	2.821
2.045	2.046	2.049	2.050	2.051	2.827	2.829	2.830	2.831	2.833
2.052	2.053	2.054	2.055	2.058	2.834	2.836	2.839	2.840	2.841
2.059	2.060	2.062	2.063	2.064	2.842	2.843	2.844	2.845	2.850
2.065	2.068	2.069	2.072	2.074	2.852	2.853	2.854	2.855	2.859
2.075	2.077	2.079	2.080	2.082	2.861	2.862	2.863	2.864	2.865
2.083	2.088	2.089	2.090	2.091	2.867	2.868	2.869	2.870	2.871
2.092	2.097	2.098	2.099	2.100	2.872	2.876	2.877	2.879	2.881
2.109	2.110	2.111	2.112	2.113	2.882	2.883	2.884	2.885	2.886
2.115	2.116	2.122	2.123	2.124	2.887	2.888	2.889	2.890	2.891
2.125	2.126	2.127	2.128	2.137	2.895	2.898	2.899	2.900	2.901
2.138	2.142	2.143	2.151	2.152	2.903	2.904	2.905	2.907	2.909
2.161	2.164	2.166	2.172	2.174	2.911	2.915	2.916	2.917	2.918
2.176	2.183	2.184	2.206	2.207	2.919	2.920	2.921	2.922	2.924
2.208	2.209	2.211	2.212	2.214	2.925	2.926	2.929	2.930	2.931
2.215	2.216	2.218	2.225	2.227	2.935	2.937	2.938	2.939	2.940
2.228	2.229	2.230	2.231	2.232	2.943	2.944	2.945	2.948	2.951
2.233	2.238	2.241	2.242	2.245	2.954	2.961	2.962	2.963	2.964
2.246	2.247	2.253	2.254	2.255	2.965	2.966	2.967	2.968	2.969
2.256	2.258	2.264	2.265	2.266	2.970	2.972	2.976	2.977	2.980
2.267	2.278	2.279	2.301	2.302	2.982	2.983	2.984	2.988	2.990
2.303	2.306	2.307	2.311	2.312	2.991	2.992	2.993	2.994	2.997
2.313	2.315	2.317	2.318	2.319	2.998	2.999	3.010	3.011	3.012
2.320	2.321	2.322	2.323	2.324	3.013	3.014	3.016	3.017	3.019
2.328	2.329	2.331	2.333	2.334	3.020	3.021	3.022	3.023	3.024
2.336	2.337	2.338	2.339	2.342	3.025	3.027	3.028	3.029	3.030
2.343	2.344	2.347	2.348	2.349	3.031	3.032	3.039	3.040	3.041
2.350	2.354	2.355	2.356	2.359	3.042	3.043	3.044	3.046	3.047

3.048	3.049	3.050	3.053	3.054	3.324	3.325	3.326	3.328	3.329
3.055	3.056	3.057	3.059	3.062	3.331	3.332	3.341	3.348	3.349
3.063	3.064	3.065	3.066	3.067	3.350	3.351	3.254	3.355	3.356
3.068	3.069	3.070	3.071	3.072.	3.357	3.358	3.359	3.360	3.361
3.073	3.076	3.077	3.078	3.083	3.362	3.365	3.366	3.372	3.375
3.084	3.085	3.086	3.087	3.088	3.376	3.377	3.378	3.379	3.380
3.089	3.090	3.091	3.092	3.093	3.381	3.383	3.384	3.385	3.387
3.094	3.095	3.100	3.102	3.103	3.388	3.389	3.390	3.391	3.394
3.104	3.105	3.106	3.107	3.108	3.396	3.397	3.398	3.406	3.407
3.109	3.111	3.112	3.113	3.114	3.408	3.409	3.410	3.411	3.412
3.115	3.117	3.118	3.119	3.125	3.413	3.414	3.415	3.416	3.417
3.127	3.128	3.129	3.130	3.134	3.418	3.419	3.420	3.421	3.422
3.135	3.138	3.139	3.140	3.141	3.424	3.425	3.426	3.432	3.433
3.142	3.145	3.147	3.149	3.150	3.437	3.438	3.439	3.442	3.443
3.152	3.153	3.155	3.156	3.159	3.445	3.446	3.448	3.450	3.451
3.160	3.161	3.162	3.163	3.164	3.452	3.453	3.454	3.455	3.456
3.166	3.168	3.169	3.170	3.171	3.457	3.458	3.459	3.460	3.461
3.172	3.173	3.174	3.175	3.176	3.462	3.463	3.464	3.465	3.472
3.178	3.179	3.180	3.187	3.188	3.473	3.474	3.476	3.477	3.480
3.189	3.194	3.196	3.208	3.209	3.481	3.483	3.484	3.485	3.486
3.210	3.211	3.213	3.214	3.215	3.488	3.489	3.490	3.491	3.492
3.216	3.217	3.218	3.219	3.220	3.494	3.497	3.498	3.499	3.502
3.221	3.222	3.223	3.224	3.226	3.503	3.504	3.505	3.507	3.508
3.229	3.243	3.244	3.245	3.246	3.509	3.510	3.511	3.512	3.513
3.247	3.248	3.249	3.250	3.251	3.514	3.515	3.517	3.518	3.519
3.252	3.254	3.255	3.258	3.259	3.524	3.527	3.530	3.531	3.533
3.260	3.261	3.263	3.264	3.265	3.534	3.536	3.537	3.538	3.539
3.266	3.267	3.268	3.273	3.275	3.543	3.544	3.552	3.553	3.555
3.276	3.278	3.282	3.283	3.284	3.558	3.559	3.560	3.561	3.563
3.286	3.287	3.288	3.291	3.292	3.564	3.565	3.566	3.568	3.569
3.293	3.295	3.296	3.297	3.299	3.570	3.571	3.572	3.573	3.574
3.300	3.301	3.302	3.306.	3.307	3.575	3.576	3.577	3.579	3.580
3.308	3.310	3.311	3.313	3.314	3.581	3.582	3.585	3.586	3.589
3.316	3.317	3.318	3.319	3.323	3.590	3.591	3.592	3.593	3.594

Titres sortis aux tirages antérieurs et non remboursés.

Tirage du 15 novembre 1945,
coupon du 15 mai 1946 attaché.

327	328	329	573	574
995	1.000	1.493	1.494	1.616
1.618	1.711	1.714	1.718	1.722
1.887				

Tirage du 15 novembre 1946,
coupon du 15 mai 1947 attaché.

42	159	580	668	669
709	835	896	1.228	1.261
1.262	1.263	1.270	1.324	1.578
1.601	1.712	1.948	2.002	2.003
2.004	2.005	2.034	2.357	2.358
2.379	2.387	2.394	2.400	2.942

Tirage du 15 novembre 1947,
coupon du 15 mai 1948 attaché.

673	1.203	1.396	1.602	2.139
2.501	2.502	2.503	2.504	2.505
2.800	3.373	3.374		

Tirage du 15 novembre 1948,
coupon du 15 mai 1949 attaché.

1.106	1.196	1.204	1.636	1.638
1.643	1.952	1.969	1.980	1.982
1.983	2.189	2.790	2.978	3.007
3.200	3.043			

Tirage du 15 novembre 1949,
coupon du 15 mai 1950 attaché.

63	65	146	517	518
577	942	1.007	1.208	1.211
1.327	1.654	1.721	1.724	1.849
1.874	1.884	2.136	2.777	2.791
2.807	2.860	3.008	3.060	3.289
3.401				

Tirage du 15 novembre 1950,
coupon du 15 mai 1951 attaché.

98	142	165	193	242
269	273	277	278	559
560	583	629	631	632
634	956	1.105	1.110	1.193
1.212	1.224	1.268	1.274	1.306
1.326	1.328	1.332	1.357	1.450
1.605	1.615	1.641	1.826	1.885
1.926	1.958	1.990	1.991	1.996
2.205	2.210	2.217	2.478	2.480
2.483	2.650	2.687	2.720	2.733
2.742	2.792	2.798	2.808	2.814
2.835	2.838	2.893	2.894	2.908
2.910	2.928	2.934	2.942	2.949
2.981	3.009	3.038	3.052	3.126
3.315	3.363	3.393	3.427	3.562

PAPETERIES du MARAIS et de SAINTE-MARIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 102.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 3, RUE DU PONT-DE-LODI, A PARIS (6e)

R. C.: Seine n° 8409.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 59 obligations 6 3/4 0/0 1949 dont le 2e amortissement est prévu pour le 1er septembre 1951.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en juillet 1951.

L'amortissement précédent a été réalisé par rachats en Bourse.

DISTILLERIES CORNIC FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18.960.000 F

SIÈGE SOCIAL: 9, RUE ANATOLE-DE-LA-FORGE, PARIS (17e)

R. C.: Seine n° 301236 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 120 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le 8e amortissement est prévu pour le 1er septembre 1951.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en juillet 1951.

Les obligations sorties au 1er tirage ont toutes été remboursées.

ETABLISSEMENTS EMILE SOULAGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 81, AVENUE JEAN-PERROT, A GRENOBLE

R. C.: Grenoble n° 1351.

Liste des 109 obligations de 1.000 F 5 0/0 1930 sorties au tirage du 26 juillet 1951 à présenter au remboursement à compter du 16 août 1951, jouissance ex-coupon n° 42.

68	69	70	86	87	1.629	1.696	1.751	1.762	1.763
88	89	90	91	92	1.764	1.765	1.766	2.021	2.036
116	117	118	119	215	2.037	2.039	2.040	2.043	2.044
220	238	275	324	338	2.045	2.046	2.047	2.048	2.049
340	369	511	512	513	2.051	2.052	2.055	2.056	2.059
606	643	656	657	658	2.060	2.061	2.062	2.063	2.064
681	684	708	750	751	2.065	2.066	2.067	2.068	2.071
793	913	930	978	997	2.072	2.076	2.077	2.078	2.079
1.002	1.027	1.035	1.053	1.055	2.080	2.081	2.082	2.083	2.084
1.071	1.087	1.132	1.182	1.190	2.087	2.088	2.090	2.091	2.092
1.194	1.211	1.594	1.602	1.619	2.093	2.095	2.127	2.292	

Liste de rappel des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées à la date du 26 juillet 1951.

12	13	43	264	292	1.092	1.103	1.107	1.139	1.140
315	331	404	427	432	1.193	1.207	1.210	1.220	1.263
443	485	503	504	508	1.276	1.281	1.292	1.303	1.341
515	527	543	559	576	1.364	1.365	1.371	1.372	1.374
594	595	600	602	603	1.375	1.377	1.424	1.461	1.468
628	629	687	696	703	1.480	1.481	1.486	1.490	1.497
704	707	709	731	741	1.522	1.526	1.527	1.543	1.625
778	842	846	850	851	1.628	1.630	1.634	1.636	1.650
874	917	933	968	981	1.681	1.684	1.755	1.769	1.794
984	985	988	998	1.005	1.795	1.800	1.801	2.159	2.160
1.024	1.026	1.030	1.031	1.089	2.161	2.175			

Remboursables: au siège social, à Grenoble; au Crédit lyonnais, à Grenoble; à la Banque Nicolet et Lafanechère, à Grenoble.

SOCIETE D'ALIMENTATION DE PROVENCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: AVIGNON (VAUCLUSE)

R. C.: Avignon 4966.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 99 obligations 4 1/4 0/0 1946.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en juillet 1951 pour l'amortissement du 1er septembre 1951.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

SCHNEIDER & Ce

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 2.610.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 42, RUE D'ANJOU, A PARIS

R. C.: Seine n° 112622.

Obligations 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 953 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er septembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le gérant.

ETABLISSEMENTS BALSAN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 405.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 6, RUE MOLIÈRE, A PARIS (1er)

R. C.: Paris n° 44036.

Obligations 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qu'aurait exigée le remboursement au pair des 217 obligations dont l'amortissement est prévu à la date du 15 septembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

PARIS - FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.3.154.000 F
137, BOULEVARD VOLTAIRE, PARIS (11e)
R. C.: Seine n° 36204.

Obligations à 1/2 0/0 1930.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 1.869 obligations amorties par tirage du 16 juillet 1951, remboursables à 1.000 F net, à compter du 1er septembre 1951, coupon n° 43, échéance 1er mars 1952 attaché;** le montant desdites obligations épuisant, avec les rachats en Bourse, la totalité de l'annuité prévue au tableau d'amortissement pour le 1er septembre 1951;

2° **Des obligations restant à rembourser à 1.000 F net, sur tirages antérieurs;**

3° **Des titres frappés d'opposition à la date du tirage.**

NUMEROS des obligations.	ANNEES de remboursement.
1.262 à 1.266	46
1.284 et 1.285	»
1.501 à 1.506	Opp.
1.707	46
1.711	»
1.737 et 1.738	»
2.955 et 2.956	51
2.967 à 2.969	»
2.979 à 2.987	»
2.990 à 2.992	»
2.994 à 2.998	»
4.505 à 4.517	»
4.521 à 4.525	»
4.528 à 4.534	»
4.536 à 4.538	»
4.543 à 4.546	»
4.939	46
5.801 et 5.802	51
5.813	»
5.817 à 5.821	»
5.823 à 5.825	»
5.828 à 5.850	»
6.951 à 6.954	»
6.958 à 6.961	»
6.973 à 6.974	»
6.986 à 6.989	»
6.992	»
7.2[illegible]	46
7.351 à 7.354	51
7.380 à 7.400	»
8.051 à 8.057	»
8.065 à 8.074	»
8.076	»
8.087 et 8.088	»
8.095	»
8.103 et 8.104	»
8.108 à 8.110	»
8.112 à 8.126	»
8.136 à 8.140	»
9.101 à 9.105	»
9.117	»
9.132 et 9.133	»
9.138 à 9.150	»
9.201	»
9.204	»
9.211 à 9.225	»
9.231 et 9.232	»
9.238 et 9.239	»
9.250	»
9.301 à 9.304	»
9.316	51 opp.
9.317 et 9.318	51
9.324	»
9.327 et 9.328	»
9.331 à 9.345	»
9.348 et 9.349	»
9.802 à 9.819	»
9.824 à 9.829	»
9.838 à 9.856	»
10.916 à 10.930	Opp.
11.364	46
11.501 à 11.504	51
11.509 et 11.510	»
11.515 et 11.516	»
11.520 à 11.522	»
11.525 à 11.537	»
11.541	»
11.564 à 11.567	»
11.571 à 11.582	»
11.585 à 11.595	»
12.396 à 12.400	46

NUMEROS des obligations.	ANNEES de remboursement.
12.848 et 12.849	46
12.963 à 12.970	51
12.979 à 12.986	»
12.991 à 13.000	»
14.945 à 14.947	46
15.067 et 15.068	43
15.451 à 15.455	51
15.458 à 15.492	»
15.500	»
15.663 à 15.670	46
15.680 à 15.700	»
15.834	»
15.909 à 15.912	51
15.917 à 15.920	»
15.926 à 15.949	»
15.989	45
16.613 à 16.622	51
16.629	»
16.633 à 16.635	»
16.639	»
17.360 à 17.377	»
17.379 à 17.381	»
17.385 à 17.394	»
18.108	46
18.260	45
19.551	51
19.557	»
19.559 et 19.560	»
19.562 à 19.567	»
19.578	»
19.586 à 19.593	»
19.596 et 19.597	»
19.609	»
19.612 et 19.613	»
19.615 à 19.620	»
19.626	»
19.635	»
19.638 à 19.650	»
20.224 à 20.228	»
20.239 à 20.250	»
21.151 à 21.153	»
21.161 à 21.174	»
21.186 à 21.190	»
21.194 à 21.200	»
22.001 et 22.002	»
22.022	»
22.026	»
22.032 à 22.039	»
22.041 à 22.044	51
22.047	»
22.133 à 22.143	Opp.
23.856 à 23.864	51
23.868	»
23.870	»
23.876 à 23.890	»
24.154 à 24.158	»
24.193 à 24.197	»
24.379	»
24.381 à 24.400	»
26.001 à 26.008	»
26.011 à 26.032	»
26.044 à 26.048	»
26.451 à 26.460	»
26.481 et 26.482	»
26.547 et 26.548	Opp.
27.301 à 27.312	51
27.318	»
27.330	»
27.332 à 27.334	»
27.340 à 27.350	»
31.723 et 31.724	46

NUMEROS des obligations.	ANNEES de remboursement.
31.806	43
32.510 à 32.514	51
32.531 à 32.538	»
32.548 à 32.550	»
33.100	45
34.425	43
34.574	46
35.006 et 35.007	45
35.956 et 35.957	»
36.101 et 36.102	51
36.112 à 36.115	»
36.121 à 36.133	»
36.136 et 36.137	»
36.150	»
36.201 à 36.208	»
36.218 à 36.222	»
36.225 à 36.238	»
36.243 à 36.248	»
36.250	»
36.429 à 36.433	Opp.
36.984 à 36.986	44
37.651 et 37.652	51
37.654 à 37.673	»
37.679 à 37.684	»
37.687 à 37.694	»
40.559	46
42.253 à 42.256	44
42.267	»
42.543 à 42.546	51
42.679 à 42.681	46
44.651 à 44.653	51
44.661 à 44.665	»
44.669	»
44.685 à 44.689	»
44.696 à 44.700	»
45.465 à 45.471	Opp.
45.840 et 45.841	44
46.107 à 46.122	51
46.125 et 46.126	»
46.129 à 46.141	»
46.651 à 46.660	»
46.667 à 46.672	»
46.691	51
47.204 à 47.223	»
47.225 à 47.236	»
47.240 à 47.246	»
48.421	44
48.424	»
48.651	45
50.783	46
55.153 et 55.154	51
55.158 à 55.172	»
55.177 et 55.178	»
55.181	»
55.183 à 55.200	»
56.209	»
56.241 à 56.250	»
56.318 et 56.319	46
57.540 et 57.541	Opp.
57.651 et 57.652	45
57.801 à 57.811	51
57.815 à 57.824	»
57.835 à 57.839	»
57.850	»
58.077 à 58.086	»
58.201 à 58.212	»
58.215 à 58.240	»
58.246 à 58.250	»
58.351 et 58.352	»
58.356 à 58.380	»
58.383 à 58.400	»
58.909 et 58.910	»
58.918 à 58.925	»
59.502 à 59.506	45
59.528 à 59.543	45 opp.
59.601	51
59.606 à 59.610	»
59.632 à 59.648	»
60.537 à 60.539	45
63.103 à 63.107	51
63.111 à 63.120	»
63.128 à 63.132	»
63.188	41
63.351 à 63.358	51
63.361 et 63.365	»
63.398 à 63.400	»
63.851 à 63.879	»
63.886 à 63.890	»
63.895 et 63.896	»
64.051 à 64.080	»
64.084 à 64.086	»
64.413 à 64.416	»
64.422 à 64.427	»
64.429 à 64.433	»

NUMEROS des obligations.	ANNEES de remboursement.
64.443 à 64.447	51
64.449	»
65.451 à 65.461	»
65.477 à 65.479	»
65.490 à 65.499	»
65.551 à 65.565	»
65.572 à 65.591	»
65.702 à 65.710	»
65.721 à 65.729	»
65.731 à 65.748	»
65.750	»
66.152 à 66.155	»
66.180 à 66.190	»
66.194	»
66.209	»
66.212 à 66.216	»
66.220 à 66.236	»
66.240	»
66.243 à 66.250	»
67.803 à 67.812	46
68.177	45
69.354 à 69.359	Opp.
70.376 à 70.379	51
70.381 à 70.383	»
70.389	»
70.904 à 70.908	»
70.931 et 70.932	»
70.939 à 70.943	»
71.001 à 71.003	»
71.006 à 71.015	»
71.018 à 71.050	»
72.463 à 72.471	»
72.475 à 72.481	»
72.487 à 72.492	»
72.497 à 72.500	»
72.817 à 72.820	Opp.
73.009	45
73.013	»
73.801 à 73.805	51
73.810 et 73.811	»
73.815	»
73.817 et 73.818	»
73.827 à 73.837	»
73.842 à 73.850	»
75.105 à 75.111	»
75.123 à 75.127	»
75.140 à 75.150	»
75.299 à 75.300	43
76.156 à 76.172	51
76.181 à 76.190	»
76.478	46
76.804 à 76.808	Opp.
78.051 à 78.070	51
78.079 à 78.090	»
78.092 à 78.094	»
78.290	46
78.292 à 78.298	»
78.701 à 78.704	51
78.716 et 78.717	»
78.731	»
79.417 à 79.421	Opp.
80.451 à 80.459	51
80.498 à 80.500	»
80.701	44
80.851 à 80.868	51
80.870 à 80.879	»
80.885 à 80.887	»
80.893 à 80.895	»
80.899 et 80.900	»
81.351 à 81.359	46
81.381	»
81.400	»
82.501 et 82.502	»
82.516 à 82.519	»
82.521 à 82.524	»
83.238	»
84.501 à 84.508	51
84.513 et 84.514	»
84.516	»
84.518	»
84.521 et 84.522	»
84.536	»
85.663	41
85.902	51
85.912 à 85.919	»
85.942 à 85.948	»
86.941 et 86.942	41
88.397	43
88.501 et 88.502	51
88.507 à 88.511	»
88.517 à 88.521	»
88.527	»
88.531 à 88.541	»
88.542	»

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
89.220 à 89.225	51	92.055	51
89.227 à 89.229	»	92.058 à 92.063	»
90.251 à 90.256	»	92.070 à 92.078	»
90.266 à 90.275	»	92.085 à 92.087	»
90.281 à 90.288	»	92.701 et 92.702	»
90.297 à 90.300	»	92.705 à 92.719	»
90.763 à 90.771	»	92.729 à 92.733	»
90.780	»	92.801 à 92.812	»
90.785 et 90.786	»	94.451 à 94.456	»
90.789 à 90.794	»	94.484	»
90.796	»	94.498 à 94.500	»
91.610	Opp.	94.707 à 94.714	»
		94.737 à 94.750	»

Numéros des coupons devant être attachés aux titres.

Remboursement 1941, 2e tirage, coupon n° 23, échéance 1er mars 1942.
Remboursement 1943, 3e tirage, coupon n° 27, échéance 1er mars 1944.
Remboursement 1944, 4e tirage, coupon n° 29, échéance 1er mars 1945.
Remboursement 1945, 5e tirage, coupon n° 31, échéance 1er mars 1946.
Remboursement 1946, 6e tirage, coupon n° 33, échéance 1er mars 1947.
Remboursement 1951, 7e tirage, coupon n° 43, échéance 1er mars 1952.

Les obligations amorties sont remboursables sans commission aux guichets des sièges, agences et succursales des établissements suivants: Banque de Paris et des Pays-Bas; MM. Lazard frères et Ce; Crédit commercial de France; Crédit lyonnais; Société générale.

CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES

Remboursement d'obligations de l'emprunt 3 0/0 des Chemins de fer fédéraux suisses de 1903.

Suivant plan d'amortissement, les 8.270 obligations de 500 F sorties au tirage, et dont les numéros suivent, seront remboursées pour autant qu'elles ne sont pas inscrites dans le livre de la dette, le 15 novembre 1951, à notre caisse principale à Berne et aux domiciles habituels de payement en Suisse et en France.

451— 500	86401— 86450	159551—159600	228601—228650
4351— 4400	87901— 87950	163001—163050	228651—228700
4501— 4550	88301— 88350	164151—164200	229001—229050
7851— 7900	88651— 88700	165201—165250	230801—230850
11451—11500	88851— 88900	165751—165800	233601—233650
15401—15450	90951— 91000	167351—167400	233751—233800
15901—15950	92201— 92250	168251—168300	235451—235500
17601—17650	96101— 96150	168951—169000	236951—237000
18001—18050	97201— 97250	169901—169950	237001—237050
18801—18850	97701— 97750	173101—173150	239851—239900
20251— 20300	99551— 99600	174051—174100	247501—247550
20901— 20950	103201—103250	176851—176900	249501—249550
22001— 22050	105651—105700	179551—179600	249601—249650
24001— 24050	107501—107550	182601—182650	249851—249900
24151— 24200	109201—109250	184751—184800	251551—251600
25501— 25550	112201—112250	185901—185950	253951—254000
28951— 29000	116551—116600	185951—186000	256501—256550
30901— 30950	118801—118850	186001—186050	258051—258100
35501— 35550	119151—119200	188951—189000	258101—258150
35751— 35800	121401—121450	192001—192050	258301—258350
39201— 39250	121851—121900	193351—193400	258701—258750
39451— 39500	122001—122050	195201—195250	259751—259800
43651— 43700	122801—122850	195751—195800	260951—261000
47251— 47300	125101—125150	196101—196150	261251—261300
48051— 48100	127801—127850	197851—197900	262501—262550
49551— 49600	129751—129800	199701—199750	263951—264000
50151— 50200	131251—131300	203301—203350	264401—264450
51301— 51350	132701—132750	203551—203600	265751—265800
52301— 52350	133651—133700	203851—203900	266201—266250
52601— 52650	134251—134300	203901—203950	269551—269600
57751— 57800	134301—134350	204001—204050	270451—270500
58201— 58250	134801—134850	207901—207950	277351—277400
61201— 61250	135501—135550	209001—209050	282251—282300
71201— 71250	137051—137100	211801—211850	282451—282500
71551— 71600	139851—139900	212151—212200	286401—286450
73451— 73500	143551—143600	220901—220950	288501—288550
74701— 74750	144051—144100	220951—221000	290201—290250
75651— 75700	146351—146400	222101—222150	292851—292900
76751— 76800	149051—149100	222901—222950	296451—296500
77251— 77300	149351—149400	225301—225350	299041—299050
80551— 80600	151351—151400	226051—226100	299751—299760
82151— 82200	151501—151550	227451—227500	

Ces titres cesseront de porter intérêt le 15 novembre 1951.

Les offices de payement sont en possession des listes des obligations sorties aux tirages précédents et qui n'ont pas encore été présentées à l'encaissement.

Berne, le 27 juillet 1951.

Direction générale des C. F. E.

Liste des titres de l'emprunt du Gouvernement Norvégien 3 0/0 1903

Numéros sortis par tirage pour remboursement au 1er octobre 1951.

Lettre A. — Nos 219 224

225	248	312	336
377	399	401	408
414	416	418	420
428	439	440	458
518	525	555	568
582	627	630	668
688	802	811	813
820	841	859	1042
1048	1071	1180	1273
1276	1350	1351	1519
1522	1524	1621	2084
2179	2553	2581	2855
2868	2875	2901	2970
2978	3007	3017	3090
3099	3157	3165	3298
3350	3439	3486	3560
3567	3633	3915	3920
3941	4057	4067	4122
4179	4181	4222	4233
4248	4362	4380	4490
4502	4543	4581	4618
4691	4733	4739	4799
4909	4923	5168	5184
5193	5208	5284	5287
5313	5315	5380	5412
5443	5501	5553	5631
5636	5718	5732	5751
5767	5801	5855	5926
5995	6018	6031	6083
6158	6249	6322	

121 obligations à 1.000 F = 121.000

Lettre B. — Nos 6596

6607	6866	6936	6946
6956	7103	7105	7143
7166	7167	7242	7545
7582	7586	7592	7593
7851	7861	7882	7883
7952	8045	8093	8101
8309	8546	8734	8749
8753	8756	8759	8777
8786	8902	9003	9006
9140	9148	9183	9360
9362	9379	9603	9604
9675	9871	9963	9987
10000	10227	10242	10245
10391	10393	10585	10615
10622	10649	10651	10676
10678	10940	10958	10974
10975	11170	11176	11182
11229	11244	11286	11340
11351	11361	11431	11482
11588	11634	11647	11668
11821	11880	11908	12062
12065	12331	12334	12470
12567	12598	12642	12651
12661	12664	12671	12736
12783	12794	12841	12885
12890	12957	12963	13050
13088	13095	13099	13100
13136	13170	13173	13221
13425	13427	13508	13540
13529	13548	13551	13570
13562	13586	13599	13636
13680	13685	13719	13776
13779	13786	13844	13869
13891	14086	14144	14175
14211	14284	14294	14377
14400	14410	14418	14537
14793	14796	14799	14800
14803	15017	15039	15057
15061	15071	15082	15086
15319	15389	15401	15522
15539	15546	15547	15553
15576	15722	15761	15849
15851	15866	15867	15906
16057	16078	16087	16120
16128	16435	16451	16492
16526	16527	16552	16791
16839	16841	17066	17106
17172	17181	17194	17199
17279	17280	17382	17463
17465	17489	17524	17587
17671	17839	17935	18099
18104	18151	18153	18169
18211	18323	18342	18474
18539	18540	18541	18557
18560	18738	18740	18837
18871	18915	18934	18951
19202	19263	19269	19272
19280	19287	19289	19336
19343	19347	19395	19479
19517	19675	19684	19692
19702	19764	19793	19816
19894	19918	19997	20090
20107	20221	20320	20324
20390	20397	20399	20415
20491	20506	20548	20645
20674	20712	20737	20796
20800	20948	21101	21474
21497	21689	21778	21925
22093	22096	22215	22246
22338	22344	22346	22377
22430	22467	22513	22517
22640	22693	22745	22786
22883	22927	22944	22950
22952	22970	23053	23078
23165	23228	23230	23234
23340	23342	23396	23404
23553	23621	23624	23638
23683	23690	23717	23727
23748	23817	23818	23834
23905	23977	24022	24027
24280	24423	24616	24655
24664	24671	24695	24884
24903	24935	25047	25103
25250	25257	25275	25353
25392	25417	25443	25456
25567	25572	25633	25657
25701	25773	25780	25782
25794	25878	25903	25944
25955	25957	25981	25988
25989	25991	26041	26102
26121	26140	26183	26214
26326	26361	26379	26384
26400	26445	26652	26733
26735	26746	26719	26754
26799	26813	26820	26838
26906	26949	27024	27147
27186	27219	27318	27320
27333	27367	27485	27487
27509	27586	27599	27700
27705	27743	27746	27789
27792	27904	27937	27969
27997	28040	28073	28074
28089	28148	28219	28235
28283	28495	28530	28612
28670	28731	28786	28834
28943	28945	29026	29057
29145	29148	29153	29183
29195	29375	29431	29511
29513	29590	29596	29961
29975	30030	30098	30041
30042	30241	30301	30326

30478: 446 obligations à 500 F = ... F 223.000

Total..... F 344.000

Oslo, le 5 juin 1951.

Le ministre des affaires.

SOCIETE GEO

(Anciennement Société anonyme des usines Céo Foucault et Schweitzer.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 475.200.000 F
SIÈGE SOCIAL: 148, AVENUE D'ITALIE, PARIS (13e)
R. C.: Seine n° 35487.

Obligations de 5.000 F 4 1/2 0/0 1946.

Liste des 177 obligations sorties au tirage du 31 juillet 1951 (1er tirage)

5.037 à 5.213

Le remboursement en aura lieu à partir du 1er septembre 1951.

ETABLISSEMENTS SEGUIN

(Société des fonderies de cuivre de Lyon, Mâcon et Paris.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 187.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 1, COURS ALBERT-THOMAS, A LYON

R. C.: Lyon n° B 1671

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse le nombre d'obligations 4 0/0 1945 correspondant au sixième amortissement prévu pour le 15 septembre 1951.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué pour cet amortissement.

Les précédents amortissements ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

DISTILLERIE DE BEAUNE-LA-ROLANDE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 30, RUE DE MOGADOR, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 286624 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1946 de 5.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 septembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1947 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

BILANS DE SOCIÉTÉS

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 525.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

(R. C.: Seine 28531.)

SITUATION AU 31 MARS 1951

ACTIF

Espèces en caisse, au Trésor et à la Banque de France		13.171.884.840 »
Avoirs dans les banques et chez les correspondants		753.416.332 »
Valeurs du Trésor ou garanties par l'Etat		1.606.458.250 »
Titres divers en portefeuille		40.960.897 »
Immeubles		415.065.052 »
Escomptes et pensions d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)		6.577.610.701 »
Avances à moyen terme:		
Sur ressources diverses de la société	29.769.875.268 »	
Sur avances du fonds de modernisation et d'équipement	30.113.815.906 »	
Sur le produit d'emprunts gagés par annuités de l'Etat (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1944)	26.669.455 »	
		59.910.360.629 »
Fonds d'emprunts gagés déposés au Trésor pour de nouvelles avances à moyen terme (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1944)		1.423.330.545 »
Engagements de l'Etat au titre d'opérations effectuées pour son compte (conventions des 7 juillet 1919, 12 février 1934, 30 août 1937 et 6 mai 1941)		183.657.266.051 »
Débiteurs divers		34.683.109 »
Crédits d'acceptation de traites pour le compte de l'Etat (convention du 4 décembre 1940)		150.486.736.712 »
Comptes d'ordre et divers		752.336.797 »
		418.830.109.915 »

PASSIF

Capital social		525.000.000 »
Réserves:		
Légale		52.500.000 »
Générale		525.000.000 »
Immobilière		20.000.000 »
Provision pour risques de mobilisation de crédits à moyen terme		550.000.000 »
Provision spéciale pour risques d'avances à moyen terme (convention du 7 juillet 1919)		493.678.416 »
Bons et obligations en circulation:		
Bons et obligations non gagés par annuités de l'Etat (valeur d'émission)	23.672.150.000 »	
A ajouter: primes de remboursement courues	2.471.685 »	
		23.674.621.685 »
Obligations gagées par annuités de l'Etat (valeur d'émission)	184.546.824.000 »	
A ajouter: primes de remboursement courues	570.442.051 »	
		185.117.266.051 »
Avances du fonds de modernisation et d'équipement		37.661.195.000 »
Bons et obligations amortis et coupons échus non présentés		1.750.841.740 »
Créditeurs divers		888.562.618 »
Fonds en compte avec l'Etat et les trésoriers-payeurs généraux		10.685.499.757 »
Provisions de l'Etat pour le service des emprunts gagés et le règlement des traites		3.039.919.122 »
Acceptations de traites émises en règlement de dépenses publiques (convention du 4 décembre 1940)		150.486.736.712 »
Comptes d'ordre et divers		3.359.288.814 »
		418.830.109.915 »

HORS BILAN

Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)	113.446.819.985 »
Effets représentatifs de crédits à moyen terme circulant sous endos du Crédit national (art. 58 des statuts)	38.093.293.617 »

Le directeur général,
BRUNET.

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA REPARATION DES DOMMAGES CAUSES PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 525.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

(R. C.: Seine 28531.)

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT. — SITUATION AU 31 MARS 1951

Règlement d'allocations pour la reconstruction.

Paiements d'allocations		755.982.067.666	Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat.		84.088.386.050
Disponibilités		30.362.419.110	Produits de bons de la reconstruction et d'emprunts de groupements de sinistrés		6.979.800.246
			Versements de la caisse autonome de la reconstruction		673.832.665.845
			Versements de l'Etat et reversements de paiements		696.398.088
			Règlements en instance de versement au Trésor:		
			Par traites	61.495.679	
			Par titres	1.996.395.000	
					2.057.890.679
			Fonds en compte avec la caisse autonome de la reconstruction		18.689.345.868
		786.344.486.776			786.344.486.776

Avances spéciales pour le compte de l'Etat.

Avances spéciales pour le compte de l'Etat à des entreprises industrielles et commerciales:				
Avances à l'industrie cinématographique	1.260.736.767			
Autres avances	168.270.871			
		1.429.007.638		
Avances aux coopératives de gestion et groupements de reconstruction (Loi du 31 décembre 1947)		60.298.714		
Avances spéciales pour le compte du fonds de modernisation et d'équipement		33.976.418.073		
		35.465.724.425	Versements de l'Etat	35.465.724.425

Plan de relèvement européen (aide américaine).

Sommes mises à la disposition du Gouvernement français		587.000.000.000	Produit de l'aide intérimaire américaine	25.060.000.000
Frais de transport des colis-dons (accord du 28 juin 1948)		410.771.753	Produit de l'aide américaine (plan Marshall)	631.377.504.646
Prélèvement de 5 p. 100 (accord du 10 juillet 1948)		29.438.415.884		
Disponible bloqué en compte à la Banque de France		39.588.317.009		
		656.437.504.646		656.437.504.646

NOTA. — Les postes afférents aux règlements de dommages (guerre 1914-18), payements de subventions aux collectivités et opérations financières pour le compte de l'Etat ne figurent pas sur la présente situation, les chiffres étant sans changement sur la situation précédente.

Le directeur général,
BRUNET.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENÉRALES

CONTRE L'INCENDIE ET LES EXPLOSIONS

FONDÉE EN 1819

ENTREPRISE REGIE PAR LE DECRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Capital social : trois cents millions de francs.

SIÈGE SOCIAL : 87, Rue de Richelieu, PARIS

R. C. SEINE 49027

ETAT A-1

Bilan au 31 décembre 1950.

ACTIF	SOMMES
Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	115.727.484
Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:	
1° Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés	1.856.564.793
2° Autres valeurs	347.167.154
Valeurs remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	134.357.141
Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	329.127.795
Autres valeurs détenues par la société	5.992.161
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:	
a) Valeurs	106.932.700
b) Espèces	248.105.828
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	83.275
Espèces en caisse au siège social	484.374
Banques, chèques postaux	256.174.305
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers :	
Espèces en caisse dans les agences et succursales	106.614.620
Primes à percevoir: quittances de moins de trois mois de date:	
1° Primes nettes d'impôts et de commissions	215.909.313
2° Impôts et commissions sur primes ci-dessus	113.585.007
Primes à percevoir: quittances de plus de trois mois de date	299.564.472
Autres créances sur les agents et courtiers	1.192.324
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants	206.734.723
Créances en compte courant sur les cessionnaires	40.569.347
Réserve pour risques en cours à la charge des cessionnaires	379.628.547
Réserve pour risques en cours à la charge des rétrocessionnaires	211.650.919
Réserve pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires (déduction faite de la contribution provisionnelle du fonds commun)	166.300.976
Réserve pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires	149.067.124
Contribution provisionnelle du fonds commun au règlement des sinistres anormaux:	
a) Part de la société	923.633
b) Part des réassureurs	2.391.434
Créances diverses	153.840.282
Intérêts à recevoir	625.367
Autres éléments d'actif	315.384.442
Total	5.761.699.840

PASSIF	SOMMES
Capital social	300.000.000
Réserve de garantie	41.000.000
Réserve pour cautionnements à l'étranger	94.258.794
Réserve immobilière	2.571.314
Réserve spéciale de réévaluation des valeurs immobilières	31.790.610
Réserve spéciale de réévaluation des changes	393.041.736
Réserves pour éventualités	31.000.000
Engagement de la société envers les assurés:	
Opérations d'assurance directe, cessions non déduites:	
a) Réserve pour risques en cours	1.148.816.718
b) Réserve pour sinistres à payer	422.947.614
Acceptations en réassurance, rétrocessions non déduites:	
a) Réserve pour risques en cours	474.571.314
b) Réserve pour sinistres à payer	332.223.622
Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	651.189.953
Dettes pour dépôts de garantie des agents et des tiers autres que les cessionnaires:	
a) Espèces	2.410.668
b) Valeurs mobilières	5.992.161
Réserves de prévoyance en faveur des employés et agents de la société	65.246.389
Dettes envers les agents et courtiers	167.733.454
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires ou les rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:	
a) Espèces	248.444.238
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	329.127.795
Dettes en compte courant envers les cédants	3.322.868
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et les rétrocessionnaires	104.402.000
Dettes diverses	491.631.290
Intérêts reçus d'avance	21.779.708
Provision pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées	198.059.533
Provisions pour cessions arriérées	55.000.000
Provision pour créances douteuses	15.227.569
Autres éléments de passif	83.594.798
Dividendes restant dus	1.779.951
Excédent de recettes de l'exercice	44.536.413
Total	5.761.699.840

ETAT A-2

Compte de profits et pertes de l'exercice 1950.

DEPENSES	SOMMES
Résultats des opérations d'assurances.	
Sinistres payés	1.361.366.402
Commissions échues	1.280.552.244
Primes cédées en réassurances	1.671.758.896
Réserves techniques au 31 décembre 1950 (réassurances non déduites) :	
a) Risques en cours	1.623.388.032
b) Sinistres à payer	755.170.666
Réserves techniques du 31 décembre 1949 à la charge des réassureurs :	
a) Risques en cours	373.964.377
b) Sinistres à payer (déduction faite de la contribution provisionnelle du fonds commun)	392.487.536
Contribution provisionnelle du fonds commun du 31 décembre 1949 :	
a) Part de la société	1.648.778
b) Part des réassureurs	3.646.315
Provision pour annulation de primes au 31 décembre 1950	198.059.533
Provision pour cessions arriérées au 31 décembre 1950.	55.000.000
Annulations sur primes des exercices antérieurs	315.805.115
Frais généraux	451.641.932
Impôts à la charge de la société	28.712.638
Autres éléments de débit	9.361.462
Total gestion technique	8.525.593.926
Bénéfice	284.958.875
	8.810.552.801
Gestion générale.	
Perte sur réalisation de valeurs	99.129
Moins-values par estimation de valeurs	22.877.264
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes :	
a) Versés	472.871.998
b) Dus	382.692.684
Amortissement réglementaire des immeubles	1.151.620
Moins-values sur conversion de monnaies étrangères	162.591.215
Perte sur réalisation de monnaies étrangères	5.790.122
Alimentation à la caisse de retraites du personnel	39.472.900
Autres éléments de débit	112.996.887
Réserves ou provisions au 31 décembre 1950 :	
Réserve de garantie	41.000.000
Réserve pour éventualités diverses	31.000.000
Provision pour créances douteuses	15.227.569
Réserve de réévaluation des valeurs immobilières	31.790.610
Réserve pour cautionnements à l'étranger	94.258.794
Réserve de réévaluation des changes	390.041.736
Total gestion générale	1.896.862.528
Ensemble	10.332.456.454
Bénéfice	44.536.413
	10.376.992.867

RECETTES	SOMMES
Résultats des opérations d'assurances.	
Primes émises et accessoires, nets d'impôts et nets d'annulations de l'exercice	4.585.429.363
Part des réassureurs dans les sinistres payés	628.570.087
Commissions reçues des réassureurs	536.357.216
Recours et sauvetages sur sinistres	21.564.482
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre 1950 :	
a) Risques en cours	591.279.466
b) Sinistres à payer (déduction faite de la contribution provisionnelle du fonds commun)	315.368.100
Contribution provisionnelle du fonds commun au 31 décembre 1950 :	
a) Part de la société	923.633
b) Part des réassureurs	2.391.434
Réserves techniques du 31 décembre 1949 (réassurance non déduite) :	
a) Risques en cours	1.173.715.283
b) Sinistres à payer	777.473.647
Provision pour annulation de primes du 31 décembre 1949	103.912.525
Provision pour cessions arriérées du 31 décembre 1949.	38.311.668
Autres éléments de crédit	35.255.897
Total gestion technique	8.810.552.801
Gestion générale.	
Revenus des valeurs mobilières	75.041.823
Revenus des immeubles	3.689.748
Revenus des prêts hypothécaires	1.557.508
Revenus, intérêts et bénéfices divers	3.479.687
Bénéfices sur réalisation de valeurs	2.453.585
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes	855.561.082
Plus-values sur conversion de monnaies étrangères	134.636.438
Bénéfices sur réalisation de monnaies étrangères	3.850
Reprise des moins-values par estimation de valeurs.	787.500
Autres éléments de crédit	7.789.383
Report des réserves ou provisions du 31 décembre 1949 :	
Réserve de garantie	13.003.317
Réserve spéciale de réévaluation des valeurs immobilières	20.833.663
Réserve pour cautionnements à l'étranger	94.258.794
Réserve de réévaluation des changes	318.968.245
Réserve pour créances douteuses	2.239.569
Réserve pour éventualités diverses	31.000.000
Reliquat des bénéfices antérieurs	1.129.274
Total gestion générale	1.566.440.066
	10 376.992.867

Répartition du solde créditeur.

Solde créditeur		44.536.413
Répartition.		
Intérêts des parts bénéficiaires :		
a) Minimum garanti	6.640.929	
b) Intérêt complémentaire de 0,50 p. 100	1.179.089	
		7.820.018
Dividende aux actions		15.000.000
Réserve pour éventualités		21.000.000
A reporter à l'exercice suivant		716.395
		44.536.413

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la compagnie.

ETAT A 5

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après les cours de Bourse au 31 décembre 1950.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisse des dépôts et consignations:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société et déposées en cautionnement	»	»	»
b) Valeurs appartenant à la société et consignées	»	»	»
c) Valeurs prêtées à la société	»	»	»
Total I	»	»	»
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	115.727.484	128.312.505	115.727.484
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»
III. — Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation	»	»	»
b) Autres valeurs	»	»	»
Total III	115.727.484	128.312.505	115.727.484
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A. — Valeurs visées à l'article 154 du décret	1.412.088.695	1.399.641.678	1.399.641.678
B. — Valeurs visées à l'article 153 du décret, détenues en vertu des dispositions de l'article 158, 2°	»	»	»
C. — Valeurs visées par l'article 164 du décret	456.913.818	731.185.991	456.923.115
Total des valeurs représentant la couverture des engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats A+B+C (chiffre porté au bilan en IV-1)	1.869.002.513	2.130.827.669	1.856.564.793
D. — Valeurs visées par l'article 163 du décret	347.167.154	364.972.943	347.167.154
Total IV	2.216.169.667	2.495.800.612	2.203.731.947
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs de l'article 154	132.244.472	128.283.341	128.283.341
b Autres valeurs	7.012.973	6.074.100	6.074.100
VI. — Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:			
a) Valeurs visées par l'article 154 du décret	»	329.127.795	329.127.795
b. Autres valeurs	»	»	»
VII. — Autres valeurs détenues par la société	»	5.992.161	5.992.161
Total général		3.093.590.514	2.788.936.828
Totaux partiels:			
1. Valeurs de l'article 154 (IV A+V *a*+VI *a*)	1.544.333.167	1.857.052.814	1.857.052.814
2. Valeurs de l'article 154 consignées à la caisse des dépôts et consignations (I *b*)	»	»	»
3. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938: (I *a*+I *b*+II *a*+III *b*+IV A+IV B+IV C+V)	2.423.987.442	2.393.497.615	2.106.649.718
4. Total des immeubles	231.482.537	231.482.537	231.482.537
5. Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	28.179.092	28.179.092	28.179.092
6. Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassurances exclues)	2.208.992.967	2.496.308.929	2.194.655.243
7. Total des placements autres que les immeubles, les prêts hypothécaires et les valeurs mobilières	2.500.000	2.500.000	2.500.000
8. Total 4+5+6+7	2.471.154.596	2.758.470.558	2.453.816.872

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 19 juillet 1951, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 8 décembre 1946 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Rittmann (Harold), demeurant à Paris, 5, rue Oswaldo-Cruz.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 20 juin a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à M. Mager (Emile), 3, rue de Genève, Strasbourg, qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 7 mars 1946.

Par ordonnance en date du 18 juillet 1951, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la ressortissante allemande Antz (Léonie), épouse Hohenberger (Georges-Charles), demeurant à Weiltingen (Allemagne), consistant notamment en sa part dans les successions: 1° des époux Joseph Antz, fils, et Catherine, née Obry, décédés à Saverne, respectivement le 24 avril 1922 et le 9 décembre 1924; 2° de la demoiselle Marie-Anne-Elisabeth Antz, décédée à Saverne, le 29 avril 1942, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 16 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Albrecht (Othon), ressortissant allemand, demeurant à Sarrebruck et a nommé l'administrateur de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 18 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux nommés Scheno (Charles) et Scheno (Rudi), ressortissants allemands, demeurant en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 18 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux nommés Braun (Philippe), Braun (Karin), Lutz (Hedwige-Else), veuve de Braun (Frédéric), demeurant à Ulm (Allemagne) et a nommé l'administration de l'enregistrement et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 18 mars 1946 sur les biens, droits et intérêts de Leininger (Joseph), ayant été domicilié à Rohrbach-lès-Bitche.

Par ordonnance en date du 15 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 14 novembre 1949 sur les biens, droits et intérêts de la dame Burger, née Fuchs (Catherine), à Hanweiler (Sarre).

Par ordonnance en date du 18 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 19 décembre 1949 sur les biens, droits et intérêts de Braun (Frédéric), domicilié à Ulm.

Par ordonnance en date du 18 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 30 mai 1950 sur les biens, droits et intérêts de Pitz (Marie), épouse Scheno, domiciliée à Niedertreba (Allemagne).

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Reinhard (Christian), ressortissant allemand, ayant demeuré à Petite-Rosselle, 22, rue Maurice, parti en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Diener (Otto), ressortissant allemand, ayant demeuré à Schoeneck, rue Stéphanie, parti en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme veuve Fuchs (Elisabeth), ressortissante allemande, ayant demeuré à Petite-Rosselle, 69, rue Rosselle, partie en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Mast (Robert-Adolphe), ressortissant allemand, ayant demeuré à Petite-Rosselle, 43, rue Nationale, parti en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Loth (Joseph), ressortissant allemand, ayant demeuré à Petite-Rosselle, 111, rue Huber, parti en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mlle Faber (Antonia), ressortissante allemande, demeurant à Seyviller (Sarre) et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mmes Mellon (Ernestine), épouse Erlet (Emile), à Dusseldorf, 14, Hochdallerst. (Allemagne) et Mellon (Marie), épouse Hagenberg (Armand), à Essen-Borbeck, 36, Bahnst. (Allemagne), ressortissantes allemandes et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Rheinstetter (Karl), ressortissant allemand, ayant demeuré à Saint-Avold, parti en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Wilbrich (Valentin), ressortissant allemand, ayant demeuré à Valmont, parti en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Walter (Gustave), ressortissant allemand, ayant demeuré à Forbach, 34, rue des Moulins, parti en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Zimmer (Otto), ressortissant allemand, ayant demeuré à Forbach, 3, rue Couturier, parti en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Kuppers (Heinz), ressortissant allemand, ayant demeuré à Forbach, ruelle d'Oeting, parti en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Krug (Lina), ressortissante allemande.

ayant demeuré à Valmont, partie en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Kuhn (Pierre), ressortissant allemand, ayant demeuré à Stiring-Wendel, 58, rue Saint-Huber, parti en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 mai 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Bolk (Anne), ressortissante allemande, ayant demeuré à Morsbach, partie en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Kohlstadt (Heinrich), ressortissant allemand, ayant demeuré à Valmont, rue de la Gare, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Illy (Albert), ressortissant allemand, ayant demeuré à Petite-Rosselle, 45, rue de l'Eglise, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Adt (Eugène), ressortissant allemand, ayant demeuré à Forbach, rue d'Arras, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur départemental de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Grenvelge (Edouard), ressortissant allemand, ayant demeuré à Stiring-Wendel, 54, rue Alice, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Herges (Philippe), ressortissant allemand, ayant demeuré à Petite-Rosselle, 140, rue Huber, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 juin 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Rinck (Buillaume), ressortissant allemand, ayant demeuré à Petite-Rosselle, école Vieille-Verrerie, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 17 juillet 1951, le président du tribunal civil de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Rinie (Joseph), gendarme en retraite, né à Volksberg (Bas-Rhin), le 14 septembre 1891, domicilié à Loef a. Mosel (Allemagne), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 10 juillet 1951, le président du tribunal civil de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à:

Fleis, née Bieber (Sophie), à Gieseh (Allemagne);
Seibold, née Bieber (Anne), à Horloff (Allemagne);
Mayer, née Bieber (Caroline), à Augsbourg (Allemagne);
Bieber (Nicolas), à Cologne (Allemagne);
Stuhlfaul, à Saulgny;
Speiser, à Vallières-lès-Metz;
Epoux Potier (Joseph) et Rohr (Anne), rue Poincaré, 22, à Hagondage;
Firme Madaus et Cᵉ, rue Léon-Simon, à Metz;
Anchied, route de Lorry, 155, à Metz;
Graemer, rue Saint-Pierre, 43, à Metz;
Metzger (Arthur), rue Clovis, 27, à Metz;
Knobloch (Heinrich), rue du Palais, 10, à Metz;
Simon (Jean), rue Edmond-Goudchaux, à Metz;
Augsburger (Adolphe), rue Charlemagne, 5, à Metz;
Consorts Graeff (Charles), à Sarrelouis;
Glombicq, rue Saint-Pierre, 43, à Metz;
Fontaine (Mme veuve), à Fraulautern;
Fontaine (Fritz), à Fraulautern;
Fontaine (Rodolphe), à Fraulautern;
Bossung (Joachim), rue des Clercs, à Metz;
Muller (Charles), rue des Alliés, à Hagondange;
Kuntz (Oswald), à Hamborn;
Langenfeld (Frédéric), rue Maréchal-Lyautey, à Hagondange;
Crauser (Jacques), Abel (Elisabeth), à Differten;
Crauser (Auguste), à Differten;
Scherer (Bernhard), rue Joffre, 28, à Rombas;
Ruckert (Emma), à Hagondange-Cité;
Lentz (Adolphe), rue Maréchal-Joffre, 66, à Clouange;
Loeckner (Horst), à Moyeuvre-Grande;
Delaplace, épouse Beck (Barbara), à Kremmen (Allemagne);
Bruggemann (Joseph), rue Hennequin, à Rosselange;
Page, née Hermann (Jeanne), à Offenbach-sur-Mein;
Graeff, épouse King (Alice), à Saô Paulo (Brésil);
Graeff (René), à Sarrelouis;
Graeff (Marcel), à Sarrelouis;
Epoux Spontizzia (Egidio), 4, Turckenstrasse, à Sarrebruck,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonannce en date du 12 juillet 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 7 mai 1947 dont furent l'objet les biens appartenant à Schuck (Michel) et son épouse, née Schilt (Else), 11, rue La Fayette, à Metz, de nationalité française.

Par ordonnance en date du 12 juillet 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 26 avril 1947 dont furent l'objet les biens appartenant à Hinschberger (Adophe), à Maizières-lès-Metz, de nationalité française,

---

Par ordonnance en date du 12 juillet 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 20 juin 1947 dont furent l'objet les biens appartenant à Rausch (Catherine), épouse Koch, de nationalité française, à Niedermendig (Allemagne).

Par ordonnance en date du 12 juillet 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 31 décembre 1946 dont furent l'objet les biens appartenant à Hecker (Othon), de nationalité française, ayant demeuré à Dieuze, route de Blanche-Eglise, actuellement en Allemagne.

Par ordonnance en date du 12 juillet 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 29 avril 1946 dont furent l'objet les biens appartenant à Han (Jeanne), ayant demeuré à Metz, rue des Clercs, 12, actuellement à Metz, rue des Capucines, nº 15.

Par ordonnance en date du 12 juillet 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 28 janvier 1946 dont furent l'objet les biens appartenant à Demmer (Michel), demeurant à Rombas, 4, rue de l'Argonne.

Par ordonnance en date du 12 juillet 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 9 août 1946 dont furent l'objet les biens appartenant à Schmitt (Jost), demeurant à Longeville-lès-Metz, rue des Ecoles, 38.

Par ordonnance en date du 12 juillet 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 4 février 1949 dont furent l'objet les biens appartenant à Weber (Georges), de nationalité française, ayant demeuré à Moyeuvre-Grande, rue d'Acquin, 18, actuellement à Nehwiller, rue Principale, 55.

Par ordonnance en date du 12 juillet 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 12 décembre 1946 dont furent l'objet les biens appartenant à Bretheil (Emile), Kern (Louise), de nationalité française, ayant demeuré à Metz, caserne Krien, actuellement à Metz-devant-les-Ponts, route de Woippy, 39

Par ordonnance en date du 13 juillet 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 31 décembre 1946 dont furent l'objet les biens appartenant à Strasser (Albert), de nationalité française, demeurant à Strasbourg.

Par ordonnance séparée en date du 25 juillet 1951, le président du tribunal civil de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux sujets allemands:

1° Quisdorf (Henri), demeurant, 32, Gudrunstrasse, à Braunschweig (Allemagne);

2° Quisdorf (Willy), demeurant à Kontwig (Palatinat), consistant notamment en 52 ares 40 de terres provenant de la succession de leur mère, Quisdorf (Catherine), née Metzger, décédée à Braunschweig, le 26 septembre 1940, et situés à Kirrberg et Eschwiller (Bas-Rhin),

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance du 22 août 1950, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 6 septembre 1946 sur les biens sis dans l'arrondissement de Versailles appartenant au sieur Marcel Samyn, demeurant à la Guyonnerie, commune de Bures-sur-Yvette.

Par ordonnance en date du 16 juillet 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de Mme Plischke (Guillaume), née Muller (Gertrude), 5, rue Collette, à Paris (ordonnance de mise sous séquestre du 24 mars 1947).

Par ordonnance en date du 16 juillet 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société à responsabilité limitée Prochitec, 8, rue du Helder, à Paris (ordonnance de mise sous séquestre du 23 décembre 1947).

Par ordonnance en date du 16 juillet 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre placé sur les biens appartenant à la dame Goennevein, née Huet (Anymia) (ordonnance de mise sous séquestre du 3 février 1948).

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par jugement contradictoire du tribunal militaire de Metz en date du 13 juillet 1951, le nommé Fouquart (Clovis-Auguste-François), né le 26 mars 1907 à Saint-Martin-de-Laert (Pas-de-Calais), de Maurice et de Verlyck (Marie-Rosalie), demeurant à Dijon (Côte-d'Or), 11, rue du Tillot, a été condamné à la confiscation des biens présents et à venir pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Pierre-Marie-Emmanuel Testard, né le 8 novembre 1890 à Brest (Finistère), demeurant à Rennes, 1, rue Dupont-des-Loges, dépose une requête au garde des sceaux aux fins d'être autorisé à s'appeler dorénavant Testard du Cosquer au lieu de Testard.

Finkelsteinas (Jacques), né le 13 février 1900 à Kaunas (Lithuanie), domicilié 20, rue Nungesser-et-Coli, à Paris (16e), agissant tant en son nom personnel qu'en celui de ses filles mineures, Irène, née le 2 juillet 1940 à Caudéran (Gironde) et Nina, née le 26 septembre 1941 à la Tronche (Gironde), présente une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique de Finkelsteinas celui de Finley.

M. Lubinski (Zenon-Jean), né à Gniezno (Pologne), le 20 novembre 1926, demeurant à Calonne-Ricouart, 21, rue d'Arras, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lubin.

M. Désiré-Joseph Castelan, chef de bureau de l'administration générale d'outre-mer, né le 28 mars 1903 à Saint-Denis (Réunion), domicilié à Toulon, 1, rue Sainte-Christine, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de ses enfants: Castelan (Huguette), née le 3 août 1931 à Lons-le-Saunier (Jura) et Castelan (Michel-Désiré), né le 11 janvier 1930 à Tamatave (Madagascar), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de doubler la consonne L dans son nom patronymique qui deviendra ainsi Castellan.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère de la défense nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX FORCES ARMÉES « GUERRE »

Première région militaire.

AVIS D'ADJUDICATION

Combustibles minéraux solides.

Le jeudi 23 août 1951, à dix heures trente, à l'intendance militaire des subsistances, 2, place de Fontenoy, Paris (7e), il sera procédé à l'adjudication publique pour la fourniture de combustibles minéraux solides nécessaires aux corps de troupe, services et établissements de la première région militaire pour la période du 1er octobre 1951 à fin février 1952.

Le cahier des charges est déposé aux intendances et gestions des subsistances de Paris, Versailles, Fontainebleau et Orléans.

Département de la Seine.

PONTS ET CHAUSSÉES

Service de la navigation (2e section).

Rivière de Marne. — Travaux de remplacement consécutifs au comblement du canal Saint-Maurice.

Parachèvement du calibrage de la Marne et de l'aménagement d'un chenal d'accès au port de Bonneuil.

PREMIER ET DEUXIÈME LOTS

ADJUDICATION RESTREINTE

A des dates qui seront fixées ultérieurement, il sera procédé en séance publique, au conseil de préfecture (palais du tribunal de commerce), par le préfet de la Seine ou son délégué assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées chargé du service de la navigation de la Seine (2e section) et de la Marne, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux relatifs au parachèvement du calibrage de la Marne et de l'aménagement d'un chenal d'accès au port de Bonneuil (Seine).

Ces travaux sont divisés en deux lots qui seront adjugés séparément.

Consistance sommaire des travaux:

Premier lot.

Terrassements	7.000 m³
Dragages	41.000 m³
Défenses des berges nouvelles	1.500 m

Deuxième lot.

Terrassements	1.000 m³
Palplanches: fournitures d'acier	130 tonnes.
Mise en fiche et battages	2.000 m³
Maçonneries: béton armé	129 m³
Maçonneries ordinaires	80 m³

Il n'y aura pas de cautionnement provisoire.

Montant des cautionnements définitifs:

Premier lot: 1 million de francs. — Deuxième lot: 200.000 F.

Les travaux sont évalués comme il suit:

Premier lot.

Travaux à l'entreprise	65.220.953 F.
Somme à valoir	6.779.047
Total pour le premier lot	72.000.000 F.

Deuxième lot.

Travaux à l'entreprise	14.604.776 F.
Somme à valoir	1.395.224
Total pour le deuxième lot	16.000.000 F.

Conditions principales des adjudications.

I. — *Demande d'admission.*

Les entreprises ou groupements d'entreprises solidaires désireux de soumissionner devront adresser, pour chaque lot, une demande d'admission à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2, quai de Grenelle, Paris (15e), et elles devront lui parvenir avant le 21 août 1951, à seize heures, terme de rigueur.

Celles qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Les demandes seront obligatoirement accompagnées:

1° Des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux des ponts et chaussées;

2° D'un état précisant:

a) La liste du matériel dont dispose l'entrepreneur et l'emplacement actuel de ce matériel;

b) Les rendements horaires et journaliers de chacun de ces matériels;

c) Le délai maximum dans lequel l'entrepreneur s'engage à mettre ce matériel en activité sur chantier.

II. — *Instruction des demandes.*

Les listes des entreprises ou groupements d'entreprises solidaires admises à prendre part aux adjudications seront arrêtées par le bureau d'adjudication. Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part aux adjudications seront avisées ultérieurement et directement, par lettres recommandées, de la date des adjudications.

Les pièces remises par les entreprises non admises leur seront renvoyées avec avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les samedis après-midi, les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de l'annexe Ledru-Rollin de la préfecture de la Seine, direction générale des services techniques, service central, 98, quai de la Rapée, Paris (12e), de neuf heures trente à onze heures trente et de quatorze heures à dix-huit heures;

2° Dans les bureaux de M. de Foresta, ingénieur ordinaire, pavillon de la navigation, 2, quai de Grenelle, à Paris, aux mêmes heures que ci-dessus.

Un programme sommaire résumant pour chaque lot l'objet de l'entreprise, la description des travaux et les dispositions d'ensemble du projet, accompagné d'un plan général des travaux, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2, quai de Grenelle, Paris (15e).

Fait à Paris, le 25 juillet 1951.

Pour le préfet de la Seine et par délégation:
Le secrétaire général de la Seine,
Signé: R. Pouzet.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Me Jean-Maurice-d'Arnaud, avoué, 10, rue Thiers, Aix-en-Provence.

Extrait prescrit par l'article 770 du code civil.

Le tribunal civil de première instance de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, par jugement en date du 20 juin 1951, rendu sur la requête de M. René-Frédéric Barneoud-Rousset, exploitant forestier, domicilié et demeurant à Rognac (Bouches-du-Rhône), place de la Mairie, a donné acte à M. Barneoud-Rousset de sa demande d'envoi en possession de la succession de Mme Marie-Antoinette Maurin-Laurent, son épouse, décédée le 11 décembre 1950 sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et, avant de faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme, l'avoué soussigné.

A Aix, le 18 juillet 1951.

AVIS DIVERS

Le tribunal de district de Schwyz a introduit, le 18 juin 1951, la procédure en vue de la déclaration d'absence de:

1° Horat (Joseph-Francis-Balthasar-Werner), né le 21 février 1835;
2° Horat (Zéno), né le 16 août 1842,

fils de Joseph-Franz Horat et d'Anna-Maria, née Schelbert.

Ressortissants d'Ingenbohl émigrés en France, les intéressés n'ont plus communiqué de nouvelles et leur trace est perdue depuis 1903.

Toute personne pouvant fournir des renseignements au sujet des disparus est priée de l'annoncer au greffe du tribunal de district de Schwyz (Suisse). La déclaration d'absence sera prononcée le 1er juillet 1952 si rien de nouveau n'est signalé au tribunal avant cette date.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

8 juillet 1951. Déclaration à la préfecture des Landes. **Société de pêche de Maillas.** But: défense des intérêts des pêcheurs. Siège social: mairie de Maillas.

9 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. **Gallia-Sport djidionien.** But: pratique de tous les sports et notamment le football. Siège social: salle des fêtes, à Saint-Aimé.

13 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Union des pêcheurs S. K. F.** But: défendre d'une façon générale les intérêts de la pêche et plus particulièrement assurer le repeuplement du lac de Vigneux, le nettoyage du lac, la coupe et l'enlèvement des herbes aquatiques. Siège social: place Marx-Dormoy, Vigneux-sur-Seine.

13 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Œuvres sociales de l'industrie textile de Vienne.** But: rechercher et réaliser l'aide ou le soulagement des travailleurs du textile de Vienne et de sa région, ainsi que de leurs charges, en cas de difficultés matérielles après maladies ou interventions chirurgicales nécessitant des soins postérieurs ou une convalescence prolongée ou simplement en cas de détresse dans la période de vieillesse. Siège social: 1, rue du Collège, Vienne.

16 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. **El Hayat.** But: propager l'instruction parmi la jeunesse musulmane et encourager l'instruction des élèves méritants. Siège social: à la Médersa, Tizi Alouane, douar Aït-R'Zine, commune mixte d'Akbou.

17 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **La Boule eymétoise.** But: développer et propager le sport boules dans l'agglomération d'Eymet. Siège social: mairie d'Eymet.

18 juillet 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Société de boules La Gaieté.** But: resserrer les liens de camaraderie entre ses membres et leur procurer un lieu de plaisance et de réunion. Siège social: dans le local de la société à Avrillé.

23 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association pédale surgérienne.** But: pratique des sports en général, du cyclisme en particulier et obligatoirement de l'éducation physique. Siège social: hôtel des Voyageurs, Surgères.

24 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Société de chasse d'Artigat-Bajou.** But: défense des intérêts de ses membres, répression du braconnage, repeuplement des terrains. Siège social: mairie d'Artigat.

25 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **La Salésienne.** But: créer, entretenir et développer l'enseignement familial et agricole pour la formation des jeunes filles et fillettes à leur rôle futur. Siège social: château de La Guerche, Saint-Hélen, par Dinan.

25 juillet 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Cercle de la voile Saint-Brieuc-Binic (C. V. S. B. B.).** But: pratique de la voile, yachting, compétitions. Siège social: bar La Potinière, à l'Avant-Port, Binic.

25 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Société de chasse communale de Notre-Dame-des-Landes.** But: destruction rationnelle et modérée du gibier, protection des oiseaux utiles et répression du braconnage. Siège social: mairie de Notre-Dame-des-Landes.

31 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Comité des fêtes de Plouasne.** But: organisation de manifestations publiques. Siège social: mairie de Plouasne.

1er août 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Volley-Ball de Menton.** But: pratique des sports physiques et notamment le volley-ball. Siège social: bar Saint-Michel, Menton.

1er août 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Union départementale des associations d'éducation populaire de Meurthe-et-Moselle.** But: représenter les associations adhérentes et coordonner leur action. Siège social: 12, place Carrière, Nancy.

4 août 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Connaissance de la France** (tourisme scolaire et culturel). But: organisation de promenades scolaires, d'excursions dirigées, de voyages d'études en liaison avec les programmes d'enseignement, pour les élèves des divers ordres d'enseignement et pour leurs professeurs. Siège social: 20, boulevard du Montparnasse, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.